

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

N°	2023-P272
Au	Conseil d'administration
Date	22-06-2023

Pour DÉCISION

Sujet/titre

Ébauche de la Stratégie de développement durable de 2023 à 2027

Sommaire

- La Commission de la capitale nationale (CCN) est volontairement devenue assujettie à la *Loi fédérale sur le développement durable* et doit déposer au Parlement, d'ici le 4 novembre 2023, sa Stratégie de développement durable de 2023 à 2027 qui s'harmonise pleinement avec la Stratégie fédérale de développement durable 2022-2026.
- Cette proposition présente la version de l'ébauche finale de la Stratégie de développement durable de 2023 à 2027 de la CCN.
- Cette stratégie a été élaborée à la suite de consultations internes. Elle répond aux obligations fédérales particulières de la CCN en vertu des objectifs 10, 11, 12 et 13 de la Stratégie fédérale de développement durable 2022-2026, et elle comprend des engagements volontaires supplémentaires dans le cadre des objectifs 2, 11, 13 et 15.
- Cette stratégie contient également des engagements selon lesquels le développement durable sera intégré à tous les aspects organisationnels et opérationnels des secteurs d'activité de la CCN, ce qui aidera la CCN à établir une culture de durabilité, conformément aux directives du conseil d'administration en octobre 2021.
- La mise en œuvre de cette stratégie aidera la CCN à démontrer du leadership dans l'aménagement d'une région de la capitale nationale durable sur le plan environnemental et résiliente aux changements climatiques (priorité organisationnelle no 4). Les efforts menés en vue d'activités à consommation énergétique nette zéro et résilientes aux changements climatiques d'ici 2050 réduiront l'empreinte carbone de la CCN et les risques liés au climat.

Aperçu du risque


- Que la CCN ne réussisse pas à atteindre les objectifs énoncés dans la Stratégie de développement durable de 2023 à 2027. Pour réduire ce risque, la CCN effectuera une évaluation détaillée des ressources requises pour que toutes les mesures définies soient dotées des ressources requises. La CCN optimisera également les processus internes afin d'intégrer le développement durable et établira l'imputabilité en matière de durabilité environnementale au sein de sa structure de gouvernance.

Recommandation

- Que l'ébauche de la Stratégie de développement durable de 2023 à 2027 soit approuvée par le conseil d'administration.
- Que l'ébauche de la Stratégie de développement durable de 2023 à 2027 soit soumise aux Affaires parlementaires de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) aux fins de dépôt au Parlement.
- Que le conseil d'administration délègue à la présidente du conseil d'administration le pouvoir d'approuver les modifications mineures à la Stratégie qui pourraient être nécessaires dans le cadre du processus de dépôt.

Présenté par :

Alain Miguélez, vice-président, Direction de l'aménagement de la capitale



Signature

1. Priorités stratégiques

- Le mandat de la Commission de la capitale nationale (CCN), qui consiste à préparer des plans et à contribuer au développement, à la conservation et à l'amélioration de la région de la capitale nationale, exige que la Société tienne compte de la durabilité à long terme de l'environnement bâti et naturel dont elle assure la gestion.
- Dans le cadre du Plan d'entreprise 2023-2024 à 2027-2028, la CCN a pour priorité de « démontrer un leadership à l'échelle du pays en rendant la région de la capitale nationale résiliente aux aléas du climat et durable sur le plan de l'environnement » et a établi des jalons à court terme pour optimiser les processus organisationnels et a élaboré un cadre de gestion et un plan de mise en œuvre pour l'intégration du développement durable à l'ensemble des secteurs d'activité de la CCN.
- La CCN est assujettie à la *Loi fédérale sur le développement durable* (LFDD), qui régit la [Stratégie fédérale de développement durable](#) (SFDD). La SFDD établit les priorités du gouvernement du Canada en matière de développement durable, établit des objectifs et des cibles et détermine les mesures à prendre pour les atteindre.

2. Autorité

- Article 3.2.1 des règlements administratifs de la CCN.

3. Contexte

- La CCN est volontairement devenue une entité désignée en vertu de la LFDD et est légalement tenue d'élaborer et de déposer au Parlement, d'ici le 4 novembre 2023, sa Stratégie de développement durable (SDD) pour la période de 2023 à 2027, qui est entièrement harmonisée avec la SFDD 2022-2026.
- La SFDD 2022-2026 contient 17 objectifs, harmonisés avec les objectifs de développement durable des Nations Unies. Chaque objectif comporte des cibles, des jalons et des stratégies de mise en œuvre.
- En octobre 2021, le conseil d'administration a donné des directives selon lesquelles la CCN devait surpasser les exigences fédérales afin d'intégrer pleinement le développement durable à ses secteurs d'activité et de créer une culture de durabilité à la CCN.
- L'équipe de la Stratégie de développement durable a mené plusieurs consultations internes pour élaborer le contenu de l'ébauche de la SDD de 2023 à 2027.

4. Analyse des options

- La CCN peut contribuer volontairement à l'un ou l'autre des objectifs de la SFDD, mais elle a l'obligation fédérale de contribuer aux stratégies de mise en œuvre en vertu de quatre (4) objectifs de la SFDD :

- Objectif 10 : Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités.
 - Objectif 11 : Améliorer l'accès au logement abordable, à l'air pur, aux transports, aux parcs et aux espaces verts, ainsi qu'au patrimoine culturel au Canada.
 - Objectif 12 : Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission.
 - Objectif 13 : Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts.
- D'autres mesures volontaires ont été incluses dans la SDD de 2023 à 2027 pour démontrer du leadership et souligner les contributions de la CCN au développement durable dans le cadre des objectifs 11 et 13, ainsi que pour l'objectif 2 : Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable, et l'objectif 15 : Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité canadienne. Ces mesures sont axées sur l'agriculture durable, le logement abordable, l'écologisation des activités gouvernementales, la protection des corridors écologiques et la lutte contre les espèces envahissantes, et elles comprennent les mesures 2.1, 11.6, 13.2, 13.3, 13.4, 13.5, 15.1 et 15.2.
 - Pour donner suite à l'orientation du conseil d'administration portant sur la création d'une culture de durabilité, des engagements ont également été définis relativement à l'intégration du développement durable à tous les secteurs d'activité de la CCN.

5. Détails financiers

- Des discussions concernant les ressources requises ont déjà eu lieu avec les divisions concernées par la Stratégie. Une évaluation plus détaillée des ressources requises pour la mise en œuvre de chaque mesure sera effectuée d'ici l'automne 2023.

6. Opportunités et résultats attendus

- La SDD actuelle de la CCN, qui couvre la période de 2018 à 2023, a été couronnée de succès et a permis à la CCN de démontrer du leadership en matière de durabilité. Jusqu'à présent, la CCN a atteint ou réalisé des progrès à l'égard de 89 % des indicateurs de rendement de cette stratégie.
- La stratégie plus ambitieuse pour la période de 2023 à 2027 mettra en valeur la CCN en tant que chef de file parmi les organisations fédérales et régionales et en tant que contributeur important aux priorités fédérales ainsi qu'à la durabilité régionale et à la résilience climatique.
- La mise en œuvre de la SDD de 2023 à 2027 aidera la CCN à réagir aux changements climatiques et à s'y adapter en réduisant ses émissions de gaz à effet

de serre et ses risques climatiques, et cette stratégie devrait réduire les coûts énergétiques et les coûts associés aux impacts climatiques.

- L'optimisation des processus de la CCN pour qu'ils comprennent le développement durable offre également à la CCN l'occasion de rationaliser ses activités et d'harmoniser ses priorités.

7. Harmonisation avec les politiques du gouvernement et de la CCN

- Cette stratégie remplit les obligations juridiques de la CCN en vertu de la LFDD et fournit une feuille de route à la CCN en matière de développement durable pour les quatre prochaines années.
- Les considérations liées à l'ACS Plus, y compris l'accès équitable aux espaces verts, ont été examinées au cours des consultations, et les mesures pertinentes seront intégrées à la mise en œuvre des mesures énoncées dans la présente stratégie.

8. Risques et mesures d'atténuation

- Les impacts liés à la non-exécution des mesures de durabilité et des mesures d'atténuation et d'adaptation en matière de changements climatiques énoncées dans la SDD de 2023 à 2027 sont, entre autres, les suivants :
 - risques accrus pour la santé et la sécurité humaines;
 - augmentation des coûts découlant des impacts climatiques;
 - augmentation des coûts de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre;
 - occasion manquée de démontrer du leadership et de tirer parti des avantages connexes; et
 - réputation négative.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada considère que chaque bâtiment qui n'est pas construit selon une norme de carbone net zéro est une obligation financière qui nécessitera d'importantes rénovations pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Sécurité publique Canada estime que chaque dollar dépensé actuellement pour les mesures d'adaptation réduit de 3 à 5 \$ les coûts futurs de rétablissement.

Risque	Probabilité	Impact	Réponse prévue
La CCN ne réussit pas à mettre en œuvre ou à atteindre les cibles établies dans la SDD de 2023 à 2027.	Modérée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Les ressources requises et les lacunes en matière de capacités seront établies pour chaque action de la SDD et présentées lors de la retraite financière. Les mesures prévues pour intégrer le développement durable aux processus de la CCN et établir l'imputabilité par la gouvernance contribueront à faire en sorte que les coûts de durabilité soient inclus dans les projets et que la CCN mette en œuvre toutes les mesures énoncées dans la SDD.

9. Mobilisation du public et communications

- La SFDD 2022-2026 a fait l'objet d'une consultation publique rigoureuse et a été approuvée par les dirigeants des ministères, y compris la CCN.
- Les consultations pour l'élaboration de la SDD de 2023 à 2027 comprenaient ce qui suit :
 - Consultations avec une équipe principale (représentant plusieurs divisions de la CCN) pour discuter des obligations fédérales, des mesures supplémentaires et de l'intégration du développement durable aux secteurs d'activité de la CCN.
 - Consultations avec les directeurs pour rédiger les cibles et les indicateurs de rendement de la SDD.
 - Séance d'information à l'intention de l'ensemble du personnel sur l'élaboration de la SDD de 2023 à 2027.
 - Réunions avec le Comité stratégique de la CCN sur l'environnement et le développement durable (niveau des directeurs) pour rendre compte des progrès et obtenir des conseils et des commentaires.
 - Participation aux présentations et aux groupes de travail d'Environnement et Changement climatique Canada sur l'élaboration de la SFDD et des SDD ministérielles.
 - Séance d'information pour les intervenants régionaux afin de discuter de la collaboration et de l'harmonisation des objectifs et des mesures de durabilité.
 - Ajout d'une nouvelle page au site Web de la CCN contenant de l'information sur les priorités de la nouvelle SDD de 2023 à 2027. (Les commentaires du public

peuvent être soumis à l'aide de la boîte de commentaires, qui est en place depuis 2019).

10. Prochaines étapes

- Soumettre l'ébauche approuvée de la SDD de 2023 à 2027 aux Affaires parlementaires de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) aux fins d'examen et de dépôt (juillet 2023).
- La SDD de 2023 à 2027 est déposée au Parlement par SPAC (d'ici le 4 novembre 2023).
- Préparer des info capsules et lancer la SDD d'ici novembre 2023.

11. Liste des annexes

- Annexe 1 : Ébauche de la Stratégie de développement durable de 2023 à 2027 de la CCN

12. Auteurs de la proposition

- Alain Miguelez, vice-président, Aménagement de la capitale (AC)
- Emmanuel Saydeh, directeur, Développement durable et services environnementaux (DDSE), AC
- Geneviève Mercier, cheffe, Développement durable, DDSE, AC
- Kim Monaghan, gestionnaire, Programmes de développement durable, DDSE, AC



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Stratégie de développement durable

2023-2027

PROVISOIRE

Canada

Message du premier dirigeant

J'ai l'honneur de présenter la Stratégie de développement durable de la Commission de la capitale nationale (CCN) pour 2023-2027.

À titre d'intendante principale des terrains et autres actifs du gouvernement fédéral, la CCN a adopté une longue tradition de conservation et d'intendance de l'environnement dans la région de la capitale nationale. Munie de cette stratégie, elle fortifiera cette tradition en prenant des mesures concrètes pour écologiser ses activités et promouvoir la durabilité dans sa culture organisationnelle, tout en s'associant avec ses partenaires lorsque ces mesures appuient une vision commune d'une région de la capitale nationale plus verte, plus saine et plus résiliente.

Forte des réalisations accomplies avec *Bâtir une capitale plus verte* (2009–2017) et la première édition de la Stratégie de développement durable (2018-2023), la CCN s'est engagée sur la voie ambitieuse d'un avenir durable; un avenir qui tient compte de la durabilité régionale et prêt à affronter les défis émergents que pose le changement climatique, dans le respect des obligations que prescrit aujourd'hui la *Loi fédérale sur le développement durable*.

Établie avec la conviction que travailler ensemble profite à toutes les parties, la stratégie de 2023-2027 fournira à la CCN la feuille de route dont elle a besoin pour atteindre ses objectifs de développement durable, tout en étant un outil d'harmonisation et de collaboration avec ses partenaires fédéraux, régionaux et autochtones.

Les grandes priorités dans le cadre de cette stratégie comprennent notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la CCN; l'augmentation de la résilience climatique de ses actifs; l'offre d'un accès équitable et durable à ses espaces verts; la réduction des déchets et l'écologisation de son approvisionnement; la progression de la réconciliation avec les peuples autochtones; la protection du capital naturel commun; et l'intégration du développement durable à ses politiques, ses processus et ses activités.

Ces quatre prochaines années, les mesures énoncées dans ce document feront en sorte que le travail accompli par la CCN contribue à bâtir une capitale digne du 21^e siècle. Un endroit dont tout le pays peut être fier; une capitale durable, qui émet peu de carbone et qui est résiliente aux aléas du climat.

Je tiens à remercier le personnel ainsi que les partenaires et parties prenantes régionales de la CCN pour la passion, le dévouement et le travail investis dans l'élaboration de cette stratégie. Votre travail est très apprécié et vous avez toute ma gratitude.

Ensemble, nous travaillons à bâtir une région de la capitale nationale véritablement inspirante et saine; un endroit où il fait bon vivre, travailler, se récréer et se divertir – maintenant et pour des générations à venir.

Le premier dirigeant,

Tobi Nussbaum



Introduction

La Commission de la capitale nationale (CCN) est la planificatrice principale de la région de la capitale nationale depuis plus d'un demi-siècle. Toujours actuelle, elle sait relever les nouveaux défis et affirmer son leadership, pour bâtir une capitale nationale inspirante.

La Stratégie de développement durable (SDD) 2023-2027 permet à la CCN de démontrer un leadership d'envergure nationale en rendant la région de la capitale nationale résiliente aux aléas du climat et durable sur le plan de l'environnement. Elle combine, pour ce faire, sa vision de la durabilité aux principes et mesures énoncés dans la [Stratégie fédérale de développement durable](#) (SFDD). La CCN s'appuiera sur la mouture 2023-2027 de la SDD pour créer une culture organisationnelle axée sur la durabilité et la collaboration avec des partenaires, afin que la région de la capitale nationale soit durable et pour protéger le patrimoine des générations à venir, ce à quoi elle s'est engagée.

Dans la SFDD, le gouvernement du Canada établit ses priorités en matière de développement durable et indique les mesures à mettre en œuvre pour appuyer les 17 objectifs de développement durable du [Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies](#). La SFDD est assujettie à la [Loi fédérale sur le développement durable \(LFDD\)](#) et est actualisée tous les trois ans. La version de 2022-2026 présente une perspective équilibrée des dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable. Elle regroupe dans un même document les objectifs, les cibles, les jalons à court terme et les stratégies de mise en œuvre de 101 organisations fédérales, adoptant ainsi une approche pangouvernementale du développement durable.

Au 1^{er} décembre 2020, la CCN devenait une société d'État désignée en vertu de la LFDD. Cette désignation s'accompagne de la responsabilité, au titre de la loi, de contribuer à la SFDD en élaborant et en mettant en œuvre une stratégie correspondante à l'échelle de l'organisation, et de rendre compte annuellement au Parlement de sa progression. La SDD 2023-2027 s'harmonise donc à la SFDD 2022-2026 et respecte les engagements de la CCN en vertu de la stratégie fédérale, allant même jusqu'à les dépasser de manière à contribuer volontairement à certains aspects qui entrent dans son mandat. La SDD tient compte des [sept principes](#) énoncés dans la SFDD et de la [Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030](#) (SNC 2030).

Vision de développement durable de la CCN

« Nous protégeons notre précieux héritage et le patrimoine naturel, bâti et culturel de la région de la capitale nationale. Nous collaborons avec des partenaires régionaux pour que la région soit durable et inclusive. Nous accordons une grande importance à la santé et au bien-être des gens d'ici et d'ailleurs. Nous prenons des mesures en réponse aux changements climatiques; construisons une infrastructure résiliente; protégeons et valorisons le capital naturel; promovons l'alimentation durable et les collectivités sûres; et rapprochons la population canadienne de la nature. »

La CCN concrétise sa vision du développement durable en s'acquittant de son mandat; en exécutant son plan d'entreprise, ses plans directeurs et ses plans de démonstration; et en assurant la bonne gestion de ses actifs. La SDD forme un cadre global qu'il lui faut intégrer à l'échelle organisationnelle, y compris dans ses plans, ses stratégies, ses politiques et ses activités.

Les peuples autochtones et la capitale

La CCN reconnaît que la région de la capitale nationale, territoire où elle exerce son mandat, est située sur le territoire ancestral de la Nation algonquine anishinabée. La CCN attache une grande importance au patrimoine et au savoir autochtones et s'engage à continuer de travailler en collaboration avec la Nation anishinabée et les autres communautés autochtones pour bâtir une région de la capitale durable.

Sentier d'hiver dans le parc de la Gatineau

Mandat

La CCN est une société d'État fédérale dotée du vaste mandat de bâtir une capitale dynamique et inspirante qui soit une source de fierté et d'unité pour le Canada et un legs aux générations à venir. Elle accomplit ce mandat en assumant les fonctions de **planificatrice à long terme** et **principale intendante** des terrains et autres actifs du gouvernement fédéral et de partenaire **créative** en matière d'aménagement et de conservation dans la région de la capitale nationale.

Plan d'entreprise

Les priorités, les initiatives et les jalons énumérés dans le [résumé du plan d'entreprise de la CCN pour les exercices 2022-2023 à 2026-2027](#) sont congruents avec le développement durable. D'ailleurs, l'une des priorités de la CCN est de « démontrer un leadership à l'échelle du pays en rendant la région de la capitale nationale résiliente aux aléas du climat et durable sur le plan de l'environnement ». La SDD 2023-2027 est le principal mécanisme de mesure et de suivi des progrès accomplis pour juger de la réalisation de cette priorité.

Processus de planification

La réalisation du mandat de la CCN repose sur [Le Plan pour la capitale du Canada de 2017 à 2067](#). Ce plan comporte trois orientations stratégiques qui guident l'élaboration et la mise en œuvre des plans directeurs et des plans d'aménagement immobilier de la CCN. Ces orientations reposent sur les piliers sociaux, économiques et environnementaux du développement durable suivants :

- Renforcer les relations avec la collectivité, les peuples autochtones et tous les ordres de gouvernement, afin que la région de la capitale nationale soit accueillante et riche de sens.
- Conserver et valoriser les biens naturels, les paysages culturels et le patrimoine bâti dont la CCN est l'intendante, pour veiller à ce que la capitale soit pittoresque et naturelle.
- Aménager, conserver et améliorer les biens de la CCN, de façon à contribuer à l'évolution d'une capitale dynamique, branchée et durable qui soit une source d'inspiration pour la population canadienne.

Actif foncier et bâti

La CCN gère plus de 11 % des terrains de la région de la capitale nationale. Ces terrains sont situés sur le territoire non cédé de la Nation algonquine Anishinabeg. Ils forment un portefeuille diversifié de propriétés d'importance nationale, où la population peut aller pour profiter de la nature, des loisirs, du patrimoine et de la culture. La valeur de remplacement approximative de l'actif bâti de la CCN s'élève à 2,2 G\$.

PROVISOIRE

Actif foncier et bâti



145
ponts, dont
deux interprovinciaux



6 résidences officielles, dont la
résidence de la gouverneure générale
du Canada et la résidence officielle du
premier ministre du Canada



194
monuments, œuvres d'art publiques,
panneaux d'interprétation et plaques

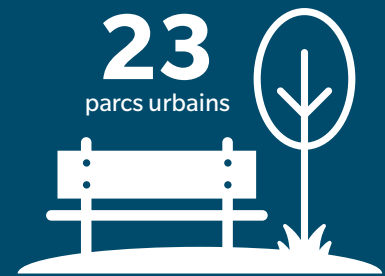


plus
de 600
structures, dont des murs de
soutènement et des belvédères

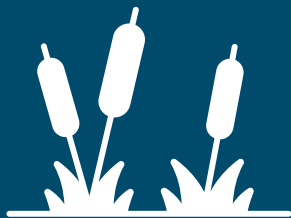


300
km de
sentiers et

90
km de
promenades



23
parcs urbains



55 000

ha de terrain, dont 72 % sont
des forêts; 5 %, des milieux humides;
et 10 %, des terres agricoles



75

km de berges



le parc de la Gatineau (361 km²) et
la Ceinture de verdure (200 km²);



plus de 1 000 bâtiments,
dont environ 300 habitations
résidentielles, 150 bâtiments
commerciaux, des kiosques, des refuges,
des bureaux, des entrepôts, des granges,
des garages et des dépendances



la patinoire du canal Rideau
(7,8 km de longueur)

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable

La CCN est une organisation fédérale. Son mandat a une portée nationale, elle mène ses activités dans une région qui s'étend sur deux provinces et travaille avec trois ordres de gouvernement. Sa position unique la rend apte à faciliter la création d'un environnement favorable au développement durable et à faire rayonner le leadership du Canada dans la réalisation des [objectifs de développement durable des Nations Unies](#). Cette situation particulière se reflète dans la SDD 2018-2023, que la CCN avait volontairement harmonisée à la SFDD. Pour 2023-2027, la CCN prendra appui sur le travail commencé et les réussites obtenues dans le cadre de la SDD précédente, tout en s'acquittant de ses nouvelles obligations à l'échelle fédérale et en trouvant de nouvelles façons de soutenir le développement durable. De plus, en vertu de la SFDD 2022-2026, la CCN a l'obligation de soutenir les stratégies de mise en œuvre énoncées aux objectifs 10, 11, 12 et 13 de la stratégie fédérale, et elle compte contribuer volontairement à l'accomplissement des objectifs 2 et 15.

Kayak sur la rivière des Outaouais



PROVISOIRE



Objectif 2 – « Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable. »

Avec plus de 5 600 ha de terres agricoles dans la région de la capitale nationale, la CCN a amplement l'occasion d'encourager la disponibilité et l'accessibilité d'aliments sains, locaux et durables. Son programme de baux agricoles offre la chance de produire des aliments à proximité d'une grande agglomération et aide les locataires à passer à une production alimentaire durable.



Objectif 10 – « Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités. »

La CCN mène ses activités sur le territoire non cédé des communautés algonquines anishinabées. Ses projets d'envergure influent sur les peuples autochtones et sont susceptibles de faire progresser la réconciliation. Ils vont de la construction de monuments, de parcs et de bâtiments à la création de programmes de conservation du patrimoine naturel et culturel et de divers programmes qui font appel au public. L'établissement de bonnes relations avec les peuples autochtones est un processus continu, à la CCN, qui travaille à les améliorer depuis des décennies. Dans les années à venir, elle veillera à ce que tous les projets qui revêtent une importance pour les communautés autochtones intègrent des perspectives autochtones.



Objectif 11 – « Améliorer l'accès au logement abordable, à l'air pur, aux transports, aux parcs et aux espaces verts, ainsi qu'au patrimoine culturel au Canada. »

En vertu du rôle de planificatrice fédérale que lui confère la loi, et parce qu'elle est propriétaire de terrains et d'une infrastructure qui comportent notamment des ponts, des promenades et des sentiers polyvalents, la CCN peut influencer sur l'aménagement urbain et la mobilité dans la région. Ainsi, ses plans directeurs soutiennent l'aménagement d'un réseau de transport régional plus connecté et plus durable; contribuent à la densification, à la mixité et à l'accessibilité du tissu urbain; et facilitent l'accès au patrimoine naturel et culturel ainsi qu'aux loisirs. Ils prévoient aussi la création de logements abordables. En outre, grâce à ses programmes de science citoyenne, la CCN fait régulièrement participer le public à ses activités de conservation de la nature.



Objectif 12 – « Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission. »

La SDD 2018-2023 contient des mesures qui visent à réduire la quantité de déchets solides produits sur les terrains de la CCN. En plus de détourner des sites d'enfouissement les déchets de ses activités de démolition, la CCN a encouragé les sociétés événementielles partenaires à faire de même quand une activité a lieu sur ses terrains et a réduit la quantité de déchets provenant de la patinoire du canal Rideau. En outre, elle a participé à l'économie circulaire et réduit ses émissions de gaz à effet de serre en accordant la priorité aux achats écologiques, pour ses gros contrats de construction et d'entretien des terrains; et en assurant le passage de sa flotte de véhicules à des véhicules à zéro émission.



Objectif 13 – « Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts. »

Le portefeuille de la CCN compte plus de 1 000 bâtiments. Il est donc essentiel que la CCN travaille à décarboner de ses bâtiments et à les rendre résilients face aux risques posés par le changement climatique. La CCN joue également un rôle dans la protection de la santé et de la sécurité lorsqu'il se produit des phénomènes météorologiques extrêmes. En effet, les inondations représentent un risque élevé pour les propriétés de la CCN, telles que les berges, les ponts et les sentiers, et les vents violents ont contribué à la perte de couvert végétal dans ses espaces verts.



Objectif 15 – « Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité canadienne. »

Le vaste portefeuille foncier de la CCN contribue au maintien de la biodiversité dans la région. La CCN gère une grande partie de ses terrains dans une optique de conservation, par exemple au parc de la Gatineau (361 km²) et à la tourbière Mer Bleue (35 km²), un lieu d'importance à l'échelle provinciale. Son travail de conservation vise à protéger les espèces en péril; à réduire la fragmentation des habitats; à lutter contre les espèces envahissantes; et à contribuer à la recherche sur la biodiversité.

À l'écoute de la population

Afin d'obtenir l'avis du public, Environnement et Changement climatique Canada a mis en ligne pendant 120 jours une version provisoire de la SFDD 2022-2026. Dans leur stratégie ministérielle ou organisationnelle de développement durable pour 2023-2027, toutes les organisations fédérales, y compris la CCN, doivent tenir compte des commentaires formulés à cette occasion. Bien qu'aucun ne visait spécifiquement la CCN, les commentaires du public ont néanmoins été pris en considération et, dans la mesure du possible, intégrés à la SDD 2023-2027. Ainsi, des mesures ou des engagements ont été ajoutés à la stratégie dans les domaines que la population estimait importants, par exemple l'intégration des perspectives autochtones aux projets; l'accessibilité des espaces verts; l'aide au logement abordable; l'investissement dans l'infrastructure locale pour la mobilité active; et l'équilibre entre les perspectives sociales et environnementales dans la prise de décision. De plus, dans la mesure du possible, les indicateurs de la SDD ont été actualisés de manière à porter davantage sur les changements importants qui découlent du travail de la CCN que sur le travail en lui-même. En outre, un engagement visant l'amélioration du suivi des données a été ajouté, afin de mieux mesurer les résultats. Enfin, à la demande du public, la CCN prépare un plan de décarbonation de son portefeuille immobilier.

Il y a plus de détails à propos de la consultation publique sur la SFDD et sur ses résultats dans le [rapport de consultation sur la SFDD](#).

La CCN a aussi mené ses propres consultations, en interne et à l'externe. La mise en œuvre de la SDD 2023-2027 étant une responsabilité partagée entre toutes ses directions, il était important de consulter le personnel en profondeur afin que les mesures de la SDD soient à la fois claires, mesurables, ambitieuses, réalisables et pertinentes compte tenu du mandat et des activités de la CCN. Ces consultations ont aussi servi à cerner les défis et les possibilités de l'intégration du développement durable à tous les secteurs d'activité. Les consultations internes comprenaient des ateliers avec une équipe responsable, au sein de la CCN; des rencontres individuelles avec les têtes dirigeantes des divisions; des séances pour l'ensemble du personnel; et des exposés ou des présentations à un comité stratégique, au comité de la haute direction et au conseil d'administration.

En avril 2023, la CCN a organisé une séance d'information avec des parties prenantes régionales, dont des municipalités, des partenaires fédéraux, des autorités de conservation et des organisations non gouvernementales. Cette forme de consultation a permis de faire circuler une version préliminaire de la SDD dans le but de savoir ce qu'il était nécessaire de conjuguer avec les mesures de durabilité. Enfin, la CCN a rendu publiques, sur son site Web, les principales mesures de la SDD 2023-2027. Dans un esprit de collaboration et de transparence, elle maintiendra le dialogue avec les parties prenantes tout au long de sa mise en œuvre.



Engagements de la CCN

La section qui suit présente la contribution de la CCN aux engagements qu'elle doit faire siens en vertu de la SFDD 2022-2026. Elle les met en contexte à la lumière des objectifs de la SFDD et indique les mesures qui s'appliquent à elle et qu'elle doit entreprendre pour faire avancer les stratégies de mise en œuvre de la stratégie fédérale. Elle donne aussi les indicateurs, les cibles et les points de départ qui lui serviront à mesurer ses progrès. Des critères « SMART » y sont respectés : spécifiques; mesurables, à l'aide des données dont dispose la CCN; réalisables, dans le cadre de la SFDD; réalistes par rapport au mandat, aux activités et à la sphère d'influence de la CCN; et limités dans le temps, donc assortis d'une date butoir. Cette section brosse un tableau plus large de la façon dont les mesures de la CCN contribueront à l'atteinte des objectifs de la SFDD et met en relief la façon dont son travail s'inscrit dans l'action collective, nationale et mondiale qui vise à faire progresser la durabilité. Des liens avec les cibles, les ambitions et les indicateurs du cadre d'indicateurs canadiens (CIC) et du cadre mondial d'indicateurs (CMI) indiquent les contributions à la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030 et au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

Parc Major's Hill

Axes stratégiques

En plus d'être liées aux objectifs de la SFDD, les mesures de la CCN en matière de développement durable sont axées sur deux volets, l'un organisationnel et l'autre régional.

Volet organisationnel – La CCN reconnaît qu'il est important, pour le gouvernement du Canada, de faire preuve de leadership en matière de durabilité. Elle est donc déterminée à écologiser ses activités et à y intégrer le développement durable. Les mesures qu'elle prend à l'échelle organisationnelle sont conformes à ses priorités et à la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement fédéral. Elles visent à réduire les déchets issus de son fonctionnement; à écologiser son processus d'approvisionnement; à réduire ses émissions de carbone; et, face aux changements climatiques, à accroître la résilience de ses actifs, de ses programmes et de ses activités.

Volet régional – Puisqu'elle a pour mandat de planifier l'aménagement des terrains du gouvernement fédéral, de les aménager et d'en assurer l'intendance, la CCN joue un rôle dans l'amélioration du bien-être des gens de la région de la capitale nationale. Elle est donc déterminée à prendre des mesures qui peuvent influencer favorablement sur les dimensions sociales, environnementales et physiques de la santé humaine. Les mesures à portée régionale de la CCN auront pour effet de préserver l'accès à l'environnement naturel; d'améliorer la qualité, la durabilité, l'apparence et l'accessibilité de l'environnement bâti; de rendre prioritaires les options de transport durable; de promouvoir la réconciliation avec les Autochtones; de faciliter l'accès à des aliments sains; et de protéger la collectivité contre les substances toxiques et les phénomènes météorologiques extrêmes. Pour réussir, nombre de ces mesures exigent une collaboration avec des partenaires et des parties prenantes.



Objectif 2

« Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable. »



La conservation de l’environnement naturel, ainsi que la protection de l’eau douce et de la qualité des sols, aide le système alimentaire à fournir des aliments sûrs et sains pour longtemps. En gérant bien le vaste portefeuille de terres agricoles de la Ceinture de verdure et d’autres secteurs urbains, la CCN appuie la production alimentaire durable. Elle contribue à la vitalité du système alimentaire régional et soutient l’économie locale. Il y a quelque 90 fermes sur ses terrains; y compris des marchés de produits maraichers et des fermes laitières, maraichères et d’élevage, dont 24 produisent des aliments pour la région. Grâce à ces fermes, les

gens peuvent se procurer des aliments sains, produits localement et de façon durable, et la biodiversité sur les terres agricoles est protégée. Puisqu’elle s’est engagée à soutenir la durabilité du système alimentaire, la CCN se dotera d’une stratégie d’agriculture et d’alimentation durables et continuera de chercher, avec ses locataires, des moyens d’encourager la production alimentaire et les pratiques agricoles durables dans la région de la capitale nationale. Elle continuera aussi à explorer le potentiel de production alimentaire de ses terrains urbains, là où cette pratique est conforme à ses plans directeurs et aux plans d’aménagement municipaux.

Thème de la cible (SFDD) – Aucun

Cible de la SFDD – Aucune

Stratégie de mise en œuvre correspondante de la SFDD

Aider les collectivités canadiennes à se procurer des aliments sains

Investir dans des projets qui élargissent l’accès aux produits alimentaires et soutiennent la sécurité alimentaire, avec le potentiel de fournir des avantages sociaux, sanitaires, environnementaux et économiques à l’appui de communautés dynamiques partout au Canada.

Mesure adoptée par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030
<p>2.1 Élaborer une stratégie d’agriculture et d’alimentation durables afin d’encourager la production alimentaire sur les terres agricoles de la CCN.</p>	<p>Indicateur : pourcentage des terres agricoles de la CCN qui servent à la production alimentaire.</p> <p>Cible : à fixer en 2024, une fois le point de référence établi.</p> <p>Point de départ : 10 % des terres agricoles exploitées de la CCN servent à la production alimentaire en date de 2023.</p>	<p>La CCN gère 5 500 ha de terres agricoles pour soutenir le caractère sain et durable du système alimentaire, en adoptant pour ses locataires un modèle qui offre aux exploitants agricoles d’expérience la chance unique de pouvoir s’établir sur des terres de qualité à moins de 20 min du centre-ville d’Ottawa. Depuis 2018, plus de 528 ha de terres ont été convertis à la production alimentaire et six fermes se sont converties aux pratiques de la culture biologique. Beaucoup de ces fermes offrent des produits ou des services au public : visites guidées, cueillette de fruits, marchés maraichers et ateliers sur les aliments locaux et durables. La CCN a également mis sur pied deux projets pilotes de jardinage communautaire sur ses terrains urbains. Dans sa stratégie d’agriculture et d’alimentation durables, elle cherchera à établir des objectifs et des mesures appuyant la production locale d’aliments sains et durables dans la région de la capitale nationale.</p> <p>Cible et ambition pertinentes</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens ont accès à une nourriture suffisante, abordable et nutritive. »</p> <p>Cible 2.4 du CMI : « D’ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d’accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d’adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d’autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols. »</p>



Objectif 10

« Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités. »



En 2021, le Canada a adopté la [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) dans le cadre de sa réconciliation avec les Autochtones, un processus qui nécessite le renouvellement de sa relation avec eux et qui est fondé sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat.

De nombreux peuples autochtones sont établis dans la région de la capitale nationale, en particulier ceux de la Nation algonquienne Anishinabeg. La CCN s'est engagée à mettre en œuvre les recommandations formulées par la Commission de vérité et de réconciliation du Canada. Elle s'efforce d'établir des relations solides avec les têtes dirigeantes des communautés autochtones de la région en s'acquittant de ses fonctions de conception, d'aménagement et de gestion des lieux publics partagés, des monuments culturels, des biens immobiliers et des aires de conservation. En créant des occasions de travailler avec ces communautés et en cultivant une relation fondée sur la collaboration, elle peut faire en sorte que leurs perspectives se

reflètent réellement dans nombre de projets et idées proactives entrepris dans la région de la capitale nationale. Au cours de la période visée par la SDD, la CCN continuera de faire progresser la réconciliation, notamment au moyen de sa politique sur la toponymie, laquelle prévoit l'adoption d'un processus décisionnel transparent pour nommer ou renommer les actifs gérés par la CCN ainsi que la formation d'un comité consultatif sur la toponymie, dont font partie des partenaires de la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg et des Algonquins de la Première Nation Pikwàkanagàn, ainsi que des spécialistes de l'histoire de la région et du Canada. La CCN continuera d'améliorer ses relations dans le cadre de projets visant précisément la réconciliation, tels que l'école de fouilles archéologiques Anishinàbe Objibikan et les grands projets de construction dans la région de la capitale nationale, comme le réaménagement de la pointe Kiweki (l'ancienne pointe Nepean) et la réhabilitation de l'île Victoria.



Cérémonie d'ouverture au parc Pindigen

Thème de la cible (SFDD) – « Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. »

Cible de la SFDD – « Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. » (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

Stratégie de mise en œuvre correspondante de la SFDD

Mettre en œuvre la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*

Le gouvernement du Canada s'efforcera de mettre en œuvre la *Loi sur la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, en consultation et en coopération avec les peuples autochtones. Les organisations fédérales soutiendront et mettront en œuvre les mesures identifiées dans le plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies conformément à leurs propres mandats et aux orientations fournies par le Secrétariat de mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030
<p>10.1</p> <p>Travailler avec les peuples autochtones, en particulier la Nation algonquine, à renforcer les capacités et les relations susceptibles de faire progresser la réconciliation et de mener à l'inclusion concrète des perspectives autochtones dans les activités de la CCN.</p>	<p>Indicateur : nombre de projets de la CCN dont l'un des objectifs consiste à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones.</p> <p>Cible : d'ici 2027, que 3 nouveaux projets comportent au moins 1 objectif visant à faire progresser la réconciliation.</p> <p>Point de départ : 0 en date de 2023.</p>	<p>Puisque les terrains de la CCN se trouvent sur le territoire non cédé de la Nation algonquine Anishinabeg, il est important, pour faire progresser la réconciliation, que les perspectives autochtones soient prises en compte dans la planification et l'aménagement de ces terrains. Afin que les occasions de faire progresser la réconciliation soient explorées à l'étape de la planification, la CCN s'engage à faire de la réconciliation un objectif de ses grands projets. Actuellement, la CCN travaille à la réconciliation dans le cadre de trois projets : l'école de fouilles archéologiques Anishinàbe Objibikan, qui encourage les jeunes Autochtones à se familiariser avec l'archéologie et leur histoire; le réaménagement de la pointe Kiweki, où les décisions à propos de la désignation des lieux et des éléments d'interprétation ont été prises en collaboration avec les communautés algonquines, afin d'honorer leur patrimoine; et le plan directeur de l'île Victoria, dressé en partenariat avec la Nation algonquine Anishinabeg.</p> <p>La politique de la CCN sur l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones contient des pratiques exemplaires visant à encourager les entreprises algonquines et d'autres entreprises appartenant à des Autochtones à lui fournir des biens et des services. La CCN estime que, lorsque les capacités existent, les entreprises autochtones sont une source d'approvisionnement. Les marchés avec des entreprises autochtones peuvent avoir des retombées socioéconomiques, locales et nationales, et contribuer à renforcer la capacité de conclure d'autres marchés avec le gouvernement fédéral par la suite.</p>

Objectif 11

« Améliorer l'accès au logement abordable, à l'air pur, aux transports, aux parcs et aux espaces verts, ainsi qu'au patrimoine culturel au Canada. »



Pour investir dans la durabilité à long terme des villes et le bien-être des collectivités, il est nécessaire de prendre en compte de multiples facteurs qui se chevauchent, notamment l'accès au logement abordable, au transport public et aux espaces verts, ainsi que la préservation du patrimoine – bâti, culturel et naturel. En tant qu'intendante du patrimoine naturel et culturel et planificatrice à long terme de la région, la CCN cherche à cultiver un environnement qui favorise le bien-être de la population et procure une vision de la durabilité pour la région. Elle s'engage à améliorer l'infrastructure (réseau de transport, logement abordable, etc.) ainsi qu'à aménager des espaces verts accessibles (ou les améliorer), afin de rendre la région de la capitale nationale plus durable et plus agréable.



Promenade du Colonel-By

Grâce au projet Bâtir LeBreton, la CCN a commencé à transformer les plaines LeBreton en une destination dans la capitale; un quartier urbain complet qui comblera les besoins de diverses communautés en offrant des logements accessibles, abordables et durables dans un environnement à usage mixte prospère et branché.

La mise en œuvre du Plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux de la CCN contribuera à offrir des options de déplacement durables et bien connectées dans la région de la capitale nationale. Le système de liens envisagé dans ce plan favorisera la mobilité équitable ainsi que la circulation sécuritaire et efficace des personnes et des marchandises, tout en respectant l'environnement naturel et le patrimoine culturel de la région. Grâce au Plan stratégique du Sentier de la capitale, aux Lignes directrices de planification et de conception des promenades (à venir), à divers plans sectoriels, à des programmes tels que les vélos-weekends et à des partenariats comme celui qu'elle a conclu avec l'Alliance des sentiers hivernaux urbains, la CCN promeut le transport actif dans la région en améliorant la disponibilité et l'accessibilité des pistes de ski de fond et de l'infrastructure cycliste et pédestre.

La mise en œuvre [des plans directeurs et des plans de démonstration de la CCN](#) promeut l'utilisation des espaces verts, car elle en améliore les installations et l'intégrité écologique, permet d'en créer de nouveaux et accroît la connectivité du réseau de sentiers récréatifs. Des programmes comme celui de la navette du parc de la Gatineau et les programmes de science citoyenne donnent au public la chance de se rapprocher de la nature et de la culture. Dans les années qui viennent, la CCN compte améliorer ou étendre ces programmes et assurer leur pérennité afin qu'ils puissent aider les gens à rester en contact avec la nature.

Thème de la cible (SFDD) – « Transport en commun et transport actif »

Cible de la SFDD – « D’ici 2030, 22 % des navetteurs utilisent le transport en commun ou actif. »
(ministre des Affaires intergouvernementales, de l’Infrastructure et des Collectivités)

Stratégie de mise en œuvre correspondante de la SFDD

Investir dans le transport en commun et le transport actif

Investir dans les solutions de transport en commun, de transport rural et de transport actif afin de fournir aux gens des moyens fiables, rapides, abordables et propres de se déplacer.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030
<p>11.1</p> <p>Soutenir l’amélioration de l’infrastructure nécessaire au transport durable dans la région de la capitale nationale en élaborant des plans et des lignes directrices pour le transport.</p>	<p>Indicateur : pourcentage de promenades de la CCN qui ont été évaluées en vue d’y accroître la mobilité active dans des conditions sûres et durables.</p> <p>Cible : 100 % des promenades de la CCN ont été évaluées d’ici 2024.</p> <p>Point de départ : 0 % en date de 2023.</p>	<p>La Division de la planification du transport, à la CCN, joue un rôle habilitant dans la création d’un réseau de transport interprovincial durable et mieux relié dans la région de la capitale nationale, car elle mène des études régionales sur le transport; élabore des plans et des lignes directrices en matière de transport; finance des projets d’infrastructure de transport; et collabore avec des partenaires municipaux, provinciaux et fédéraux. Certains exemples de plans de la CCN qui régiront l’essor de l’infrastructure du transport pour longtemps, dans le cœur de la région de la capitale nationale, comprennent le Plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux et de futures lignes directrices pour la planification et la conception des promenades et le boulevard de la Confédération.</p> <p>Les promenades de la CCN comptent plus de 90 km de routes utilisées intensivement pour le navetage et le transport récréatif, dans la région. Actuellement, la CCN étudie ses promenades pour voir comment elle pourrait accroître l’utilisation du transport actif dans des conditions sûres et durables. L’information ainsi recueillie servira à préparer des lignes directrices de planification et de conception pour les promenades, qui remplaceront la politique actuelle (qui date de 1984). Le nouveau document présentera les promenades dans une perspective contemporaine et accordera la priorité aux déplacements à pied et à vélo. Dans le cadre de leur incorporation aux projets d’infrastructure, elles appuieront la sécurité et la durabilité de la mobilité active dans toute la région.</p> <p>Cibles et ambition pertinentes</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens vivent dans des villes et communautés en santé, accessibles et durables. »</p> <p>Cible 11.5.1 du CIC : « D’ici 2030, 22 % des navetteurs adoptent le transport en commun ou actif. »</p> <p>Cible 11.2 du CMI : « D’ici à 2030, assurer l’accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées. »</p>
<p>11.2</p> <p>Améliorer les chances d’adopter la mobilité active toute l’année dans la région de la capitale nationale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> en réservant des routes à la mobilité active; en entretenant toute l’année les pistes de ski de fond et de raquette, les escaliers extérieurs, les pistes cyclables et les sentiers; en offrant la location de bicyclettes (y compris les modèles assistés). 	<p>Indicateur : nombre de projets mis en œuvre qui créent plus d’occasions d’adopter la mobilité active dans la région de la capitale nationale, et leurs résultats connexes.</p> <p>Cible : 5 projets d’ici 2027.</p> <p>Point de départ : 0 projet en date de 2023.</p> <p><i>Remarque : les cibles et les résultats de chaque projet feront l’objet d’un rapport.</i></p>	<p>La CCN encourage le transport actif en plusieurs façons. Elle gère notamment un réseau régional de sentiers polyvalents totalisant plus de 300 km, dont se servent les gens pour se rendre au travail. Elle réserve ses promenades à la mobilité active sur 19 km chaque weekend, de mai à octobre, à l’occasion des vélos-weekends; et sur 34 km, dans le parc de la Gatineau, les weekends et certains jours de semaine, dans le cadre d’un programme pilote qui a commencé au cours de la pandémie de COVID-19. En plus de son réseau de 200 km de pistes et de sentiers d’hiver du parc de la Gatineau, la CCN entretient plus de 100 km de pistes à Ottawa en partenariat avec l’Alliance des sentiers hivernaux urbains, dont bon nombre longent des routes menant à différents pôles d’emploi. En hiver, certaines personnes se rendent même au travail en empruntant la patinoire du canal Rideau.</p> <p>Au cours des quatre prochaines années, la CCN veillera à assurer la viabilité à long terme de ces programmes, et même à les étendre, et mettra en œuvre d’autres projets favorisant la mobilité active dans la région, par exemple en étendant son réseau de pistes cyclables, sur ses terrains, et en entretenant plus de sentiers pédestres ou polyvalents en hiver.</p> <p>Cible et ambitions pertinentes</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens vivent dans des villes et communautés en santé, accessibles et durables. »</p> <p>Cible 11.5.1 du CIC : « D’ici 2030, 22 % des navetteurs adoptent le transport en commun ou actif. »</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens adoptent des comportements sains. »</p>

Thème de la cible (SFDD) – « Espaces verts et patrimoine culturel et naturel »

Cible de la SFDD – « Désigner des parcs urbains nationaux dans un réseau, la cible étant d'ajouter jusqu'à 6 nouveaux parcs urbains nationaux d'ici 2026 et un total de 15 nouveaux parcs urbains nationaux d'ici 2030. » (ministre de l'Environnement et du Changement climatique)

Stratégie de mise en œuvre correspondante de la SFDD

Développer des espaces verts à proximité des centres urbains

Aménager des espaces verts dans des centres urbains ou à proximité et en faciliter l'accès.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030
<p>11.3</p> <p>En conformité avec les plans directeurs de la CCN, aménager des espaces verts, ou améliorer ceux qui existent déjà, afin de faciliter l'accès à la nature, aux activités récréatives et aux lieux culturels, et pour favoriser la santé et le bien-être des personnes, la biodiversité urbaine ainsi que l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets.</p>	<p>Indicateur : nombre d'espaces verts aménagés.</p> <p>Cible : aménagement de 3 nouveaux espaces verts d'ici 2027.</p> <p>Point de départ : 0 en date de 2023.</p> <p>Indicateur : nombre d'espaces verts améliorés.</p> <p>Cible : au moins 1 espace vert amélioré d'ici 2027.</p> <p>Point de départ : 0 en date de 2023.</p>	<p>La CCN gère plus de 600 km² de terres, dont plus de 70 % sont des espaces verts où le public peut se récréer en profitant de la nature et de la culture. La CCN pourrait toutefois offrir plus d'espaces verts en ville en aménageant de nouveaux espaces verts accessibles là où ses processus de planification et d'aménagement le prévoient. La CCN compte ajouter au moins trois espaces verts à des projets d'aménagement qui longent la rivière des Outaouais et améliorer un espace vert au bord du ruisseau de la Brasserie, à Gatineau, en rehaussant les habitats naturels et en naturalisant les berges à cet endroit; en facilitant le passage des sentiers récréatifs aux espaces verts; et en créant des occasions d'exercer des activités récréatives durables.</p> <p>Cible pertinente</p> <p>Cible 11.4 du CMI : « Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial. »</p>

Cible de la SFDD – « D'ici 2026, accueillir au moins 23,7 millions de visiteurs par an dans les lieux de Parcs Canada. » (ministre de l'Environnement et du Changement climatique)

Stratégie de mise en œuvre correspondante de la SFDD

Promouvoir l'accès aux espaces verts et aux sites patrimoniaux culturels et naturels.

Offrir des possibilités de rapprochement avec la nature, les espaces verts, les réseaux de sentiers et la culture.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030
<p>11.4</p> <p>Rendre plus équitable et plus durable l'accès aux espaces verts et aux lieux patrimoniaux, culturels et naturels déterminés par la CCN en conformité avec ses plans directeurs.</p>	<p>Indicateur : nombre de projets mis en place qui rendent plus équitable et plus durable l'accès aux espaces verts et aux lieux patrimoniaux, culturels et naturels désignés par la CCN.</p> <p>Cible : 4 projets d'ici 2027.</p> <p>Point de départ : 0 en date de 2023.</p>	<p>Offrir à la population des occasions de se rapprocher de la nature et de la culture, dans la région de la capitale nationale, fait partie intégrante du mandat de la CCN, à qui l'amélioration de l'accès équitable et durable à ses propriétés tient à cœur. Récemment, la CCN a commencé à intégrer l'analyse entre les sexes plus à son processus de planification pour assurer un accès équitable à ses propriétés et à ses services. En été et en automne, elle offre un service de navette qui se rend au parc de la Gatineau et y circule, et offre la location de bicyclettes assistées pour faciliter le déplacement de plus de gens qui souhaitent profiter de la nature dans le parc. La CCN compte rendre ses terrains plus accessibles en aménageant des connexions entre son réseau de sentiers, les collectivités et les pôles de transport collectif; en modernisant certaines de ses installations, comme les toilettes, pour les rendre plus accessibles et équitables; et en améliorant la signalisation le long de ses sentiers.</p> <p>Cible pertinente</p> <p>Cible 11.7 du CMI : « D'ici 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs. »</p>

Thème de la cible (SFDD) – Aucun

Cible de la SFDD – Aucune

Stratégie de mise en œuvre correspondante de la SFDD

Collaborer avec les partenaires aux activités de conservation

Mobiliser les peuples autochtones, les partenaires et le public dans le cadre d'activités d'intendance visant à protéger et à conserver les espaces culturels et naturels ainsi que les espèces sauvages et leur habitat.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030
<p>11.5</p> <p>En collaboration avec les peuples autochtones et des partenaires, offrir la possibilité de participer à des activités de science citoyenne et de gestion de la conservation ainsi qu'aux programmes culturels sur les terrains de la CCN.</p>	<p>Indicateur : nombre de projets mis en place chaque année qui font appel à la participation de la Nation algonquine, de partenaires ou du public, dans le cadre d'activités de science citoyenne ou de gestion de la conservation, ou de programmes culturels.</p> <p>Cible : au moins 10 projets annuellement.</p> <p>Point de départ : 11 projets en 2022-2023.</p>	<p>Chaque année, la CCN fait participer à diverses activités le public et des dizaines de partenaires du domaine de la recherche, de la science citoyenne, de la culture et de la gestion de la conservation, essentiellement par le biais de programmes tels que le Plan d'action sur les ressources naturelles et le projet de gestion responsable des sentiers, mais aussi de programmes d'interprétation dont l'objectif consiste à sensibiliser le public à la nature et à la conservation. En 2022-2023, plus de 250 bénévoles ont pris part à des projets tels que le relevé des traces d'animaux; la prise d'inventaires fauniques et floristiques; le retrait d'espèces envahissantes; ainsi que la patrouille et l'entretien des sentiers. La CCN est motivée à maintenir un solide programme de participation du public et à lui faire prendre de l'expansion, en partenariat avec des organismes non gouvernementaux, des regroupements autochtones, des entreprises et le public en général, afin d'offrir des programmes de qualité qui procurent des avantages écologiques tangibles et rendent les comportements plus respectueux de l'environnement.</p>

Stratégie de mise en œuvre correspondante de la SFDD

Autre (aucune correspondante dans la SFDD)

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030
<p>11.6</p> <p>Soutenir le logement abordable dans la région de la capitale nationale en créant des plans directeurs et en les mettant en œuvre.</p>	<p>Indicateur : nombre de logements abordables construits dans la cadre de Bâtir LeBreton.</p> <p>Cible : 200 d'ici 2027.</p> <p>Point de départ : 0 logement terminé en date de 2023.</p> <p>Indicateur : nombre de nouveaux terrains réservés aux projets immobiliers, à distance de marche d'une station de l'O-Train, du Transitway ou d'une station du RapiBUS, qui sont mis à disposition sur les terrains de la CCN.</p> <p>Cible : au moins 4 d'ici 2027.</p> <p>Point de départ : 1 en date de 2023.</p>	<p>À titre de planificatrice principale de la région de la capitale nationale, la CCN dresse des plans directeurs qui procurent des lignes directrices sur l'utilisation du sol, le design urbain et l'aménagement du territoire sur les terrains du gouvernement fédéral, dans la région. Dans le cadre de son rôle de planification et d'aménagement, la CCN veille à concilier les besoins régionaux et nationaux. À l'avenir, l'élaboration des plans directeurs de la CCN tendra à incorporer une vision plus contemporaine de l'urbanisme, qui tient compte des possibilités de logement accessible et abordable tout en gardant l'intérêt national dans la mire. C'est ce que fait le Plan directeur conceptuel des plaines LeBreton, en orientant la transformation des plaines LeBreton de manière à créer un lieu de fierté nationale et civique; un quartier urbain complet où quiconque peut vivre, travailler et se divertir. Un terrain de 1,1 ha qui comprendra des logements abordables, aux plaines LeBreton, proche de la station de l'O-Train Pimisi, était disponible pour être aménagé en 2022-2023.</p> <p>Ambitions et indicateur pertinents</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens ont accès à des logements de qualité. »</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens vivent dans des villes et communautés en santé, accessibles et durables. »</p> <p>Indicateur 11.4.1 du CIC : « Pourcentage de la population vivant à moins de 500 m d'un arrêt de transport en commun. »</p>

Objectif 12

« Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission. »



Le passage à une économie plus propre et plus durable, qui met en tête de liste la réduction des déchets et appuie l'économie circulaire, est important pour assurer la résilience de la région de la capitale nationale. En vertu de cet objectif, la CCN se concentrera sur le processus en cours d'assainissement des terrains contaminés; la décarbonation de sa flotte de véhicules; le verdissement de son approvisionnement; et la réduction des déchets.

L'activité industrielle de la région de la capitale nationale, au cours du siècle dernier, a entraîné la contamination de nombreux terrains, ce qui pose un risque pour le public et l'environnement. La CCN s'occupe de ces terrains en vertu de son programme de gestion des sites contaminés depuis plus de 20 ans. La plupart ont été traités selon une approche de gestion des risques et sont sûrs pour un usage public. Il reste toutefois des terrains à décontaminer, afin de protéger la santé humaine et l'environnement. Un grand nombre d'entre eux longent une rive, ce qui les rend plus vulnérables aux impacts climatiques tels que les inondations. Depuis l'entrée en vigueur du [Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux](#), la CCN accorde une priorité à l'assainissement des sites contaminés hautement prioritaires afin de les rendre sûrs pour les activités telles que la restauration, l'aménagement d'espaces verts et la construction. Le plan d'adaptation au climat de la CCN prend également en considération ces terrains, ainsi que les risques climatiques qui y sont associés.

La CCN est une importante acheteuse de biens et de services, la construction et l'entretien de ses terrains formant l'essentiel de ses dépenses. En 2022, elle s'est dotée d'une politique sur les achats écologiques. Elle travaille à actualiser ses lignes directrices concernant les achats écologiques et enseigne à son personnel comment intégrer les facteurs environnementaux aux processus d'approvisionnement de manière à réduire l'impact environnemental de ses activités; à soutenir l'intendance environnementale; et à s'adapter à la nouvelle donne climatique. Le verdissement de la CCN passera par le remplacement des véhicules à essence par des véhicules à zéro émission et la passation de marchés plus écologiques pour l'entretien de ses terrains, une fonction qui représente une large part de ses dépenses en approvisionnement.

Depuis 2018, la CCN s'efforce de réduire les déchets occasionnés par ses activités, qui viennent essentiellement de ses bureaux; de ses travaux de démolition; et des déchets produits dans les lieux publics d'importance, lorsqu'il s'y déroule des activités. La mise en œuvre d'un programme de triage, à la patinoire du canal Rideau, a fait passer le taux de détournement des sites d'enfouissement à 80 %. Grâce à sa stratégie, la CCN continuera de réduire les déchets à ces endroits; de mettre en œuvre des mesures de réduction des déchets de construction; et de trouver des moyens de réduire les déchets à de nouveaux endroits et au cours de nouvelles activités.



Travaux de décontamination à l'île Victoria

Thème de la cible (SFDD) – « Leadership fédéral en matière de consommation responsable »

Cible de la SFDD – « D’ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d’enfouissement au moins 75 % (en poids) des déchets opérationnels non dangereux. » (l’ensemble des ministres)

Stratégie de mise en œuvre correspondante de la SFDD

Maximiser le réacheminement des déchets des sites d’enfouissement

Analyser les flux de déchets et mettre en œuvre des mesures de réacheminement des déchets.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030
<p>12.1</p> <p>Terminer l’audit des déchets provenant des bureaux de la CCN et mettre en œuvre des mesures pour les détourner des sites d’enfouissement.</p>	<p>Indicateur : pourcentage de déchets non dangereux provenant des activités de la CCN qui sont détournés des sites d’enfouissement.</p> <p>Cible : 75 % annuellement.</p> <p>Point de départ : 46 % en 2023 au 40, rue Elgin (déchets des autres locataires y compris).</p>	<p>Les effectifs de la CCN comptent quelque 500 personnes, dont la plupart travaillent à son bureau principal, qui est situé au 40, rue Elgin, à Ottawa. La CCN a aussi des petits bureaux satellites à Rideau Hall et au parc de la Gatineau, et elle a un bureau pour son personnel de conservation ainsi qu’un entrepôt. En 2010, elle a lancé un programme de compostage et remplacé les corbeilles à déchets de tous les bureaux par des corbeilles adaptées. Le pourcentage de détournement des déchets provenant du bureau principal est habituellement de 60 à 70 %. La CCN passera en revue le détournement des déchets de tous ses bureaux, afin de se préparer à atteindre les cibles de la SFDD. Dans le cadre de la modernisation du 80, rue Elgin, un bâtiment qu’elle a acheté pour y installer son bureau principal, la CCN passe en revue les exigences relatives aux déchets dans le but de relever les difficultés et les possibilités en vue du détournement des déchets.</p> <p>Cible pertinente</p> <p>Cible 12.5 du CMI : « D’ici 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. »</p>
<p>12.2</p> <p>Réduire la quantité de déchets produits par le public qui proviennent des propriétés et des programmes d’importance de la CCN.</p>	<p>Indicateur : pourcentage de déchets non dangereux provenant des propriétés et programmes d’importance de la CCN qui sont détournés des sites d’enfouissement</p> <p>Cible : 80 % annuellement.</p> <p>Point de départ : 95 % des déchets provenant du canal Rideau, en 2022 (autres 2024).</p>	<p>Une part importante des activités de la CCN concerne le domaine public. Dans la SDD 2018-2023, la CCN s’était engagée à réduire la quantité de déchets produits sur la patinoire du canal Rideau en ciblant certains lieux publics et en encourageant les partenaires qui organisent des activités sur ses propriétés à réduire les déchets. Pour ce faire, elle a travaillé avec les concessionnaires de la patinoire pour que de la vaisselle et des couverts compostables soient offerts et pour que le tri les déchets se fasse à la source, afin qu’ils soient traités correctement. Elle a aussi imposé des exigences pour le suivi des déchets produits lors des activités d’envergure et instauré un programme de recyclage sur le boulevard de la Confédération, en partenariat avec la Ville d’Ottawa. Bien que les déchets publics posent depuis toujours un défi pour la CCN, l’organisation compte maintenir ses programmes et trouver de nouveaux endroits et programmes clés pour lesquels il serait possible de mettre en œuvre des mesures de détournement des déchets dans le but de les réduire.</p>

Cible de la SFDD – « D’ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d’enfouissement au moins 90 % (en poids) des déchets de construction et de démolition. » (l’ensemble des ministres)

Stratégie de mise en œuvre correspondante de la SFDD

Maximiser le réacheminement des déchets des sites d’enfouissement

Analyser les flux de déchets et mettre en œuvre des mesures de réacheminement des déchets.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030
<p>12.3</p> <p>Mettre en œuvre des pratiques exemplaires pour détourner des sites d’enfouissement les déchets de construction et de démolition.</p>	<p>Indicateur : pourcentage de déchets de construction et de démolition des projets de la CCN qui sont détournés des sites d’enfouissement.</p> <p>Cible : 90 % annuellement</p> <p>Point de départ : 91 % des déchets de démolition étaient détournés en 2023 (taux à calculer pour 2024).</p>	<p>En raison du grand nombre d’actifs autres que contient son vaste portefeuille immobilier, la CCN entreprend des projets de démolition chaque année. Depuis 2018, elle demande à toutes les sociétés entrepreneurs qu’au moins 90 % des déchets soient détournés des sites d’enfouissement et qu’elles lui fassent rapport des taux de détournement. La CCN atteint habituellement cette cible ou la dépasse. À l’avenir, la CCN exigera les mêmes taux de détournement pour les projets de construction et elle étudiera diverses pratiques exemplaires de réduction des déchets et de consommation responsable dans le but de les mettre en œuvre.</p> <p>Cible pertinente</p> <p>Cible 12.5 du CMI : « D’ici 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. »</p>

Cible de la SFDD – « Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d’ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire. » (l’ensemble des ministres)

Stratégie de mise en œuvre correspondante de la SFDD

Améliorer les critères d’approvisionnement écologique

Élaborer des critères de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les biens et services ayant des effets graves sur l’environnement, veiller à ce que ces critères soient inclus dans les approvisionnements, et soutenir l’approvisionnement écologique, notamment par des conseils, des outils et des formations pour les employés du service public.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030
<p>12.4</p> <p>Actualiser les Lignes directrices concernant les achats écologiques et former le personnel sur la nouvelle politique administrative et marche à suivre sur les achats écologiques.</p>	<p>Indicateur : pourcentage des offres à commandes et des marchés pour l’achat de biens, de services et de travaux de construction à fort impact qui incluent des critères d’approvisionnement écologique.</p> <p>Cible : 80 % d’ici 2027.</p> <p>Point de départ : 0 % en 2023.</p> <p>Indicateur : pourcentage du personnel formé pour appliquer la nouvelle politique administrative et marche à suivre sur les achats écologiques.</p> <p>Cible : 100 % d’ici 2027.</p> <p>Point de départ : 0 % en 2023.</p>	<p>La CCN est une grande acheteuse de biens et de services dans la région de la capitale nationale, allouant plus de 137M\$ à l’approvisionnement en 2021-2022. Elle a adopté une politique sur les achats écologiques, en 2022, et compte suivre les lignes directrices et les pratiques exemplaires fournies par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada dans la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement fédéral.</p> <p>Les marchés de construction et d’entretien des terrains forment l’essentiel des dépenses de la CCN. L’organisation incorpore des exigences de durabilité à ses contrats d’entretien des terrains depuis des années et, au moment de leur renouvellement, actualise ces exigences en fonction des nouvelles cibles et pratiques exemplaires. La CCN fournit aussi des lignes directrices environnementales aux sociétés entrepreneurs. Dans les années qui viennent, la CCN effectuera un examen de ses dépenses en approvisionnement et des émissions de carbone qui y sont associées, et actualisera ses lignes directrices concernant les achats écologiques, qui datent de 2016, en fonction des nouveaux critères de traitement des émissions et d’appui à l’économie circulaire. Le personnel recevra de la formation sur la mise en œuvre des lignes directrices actualisées.</p> <p>Cible pertinente</p> <p>Cible 12.7 du CMI : « Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales. »</p>
<p>12.5</p> <p>Produire ou se procurer de l’électricité propre pour les propriétés de la CCN.</p>	<p>Indicateur : pourcentage de la consommation électrique des propriétés de la CCN qui vient de l’énergie propre.</p> <p>Cible : 100 % d’ici 2025.</p> <p>Point de départ : 91 % de l’électricité consommée par les propriétés de la CCN en 2022 était déjà propre.</p>	<p>Bien que le vaste portefeuille immobilier de la CCN consomme beaucoup d’électricité, les émissions issues de l’utilisation de cette électricité ont réduit de 90 % depuis 2011, surtout à cause de la décarbonation du réseau électrique de l’Ontario. Actuellement, 90 % de l’électricité utilisée pour ses propriétés est propre. Afin d’aider le gouvernement fédéral à atteindre sa cible, qui consiste à n’utiliser que de l’électricité propre, la CCN achètera des crédits d’énergie renouvelable. En vertu de son plan d’atténuation des impacts climatiques, elle évaluera aussi le potentiel de ses terrains en ce qui concerne l’énergie renouvelable, pour savoir s’il serait judicieux d’y produire de l’électricité ou encore de contribuer au réseau d’énergie renouvelable. Le plan de carboneutralité du portefeuille immobilier de la CCN indiquera aussi des moyens de réduire la consommation énergétique des bâtiments.</p>

Stratégie de mise en œuvre correspondante de la SFDD

Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral

La gestion et le renouvellement du parc de véhicules seront optimisés pour que le parc de véhicules routiers légers conventionnels comprenne 100 % de véhicules zéro émission d'ici 2030, y compris des véhicules électriques à batterie, des véhicules hybrides rechargeables et des véhicules à pile à hydrogène.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030
<p>12.6</p> <p>Dans le cadre du plan d'atténuation des impacts climatiques, dresser un plan d'écologisation des véhicules afin d'optimiser la gestion de la flotte et de la rendre carboneutre.</p>	<p>Indicateur : pourcentage de véhicules utilitaires légers à zéro émission de la CCN.</p> <p>Cible : 100 % d'ici 2030.</p> <p>Point de départ : 21 % en date de 2023.</p>	<p>La flotte de la CCN compte une cinquantaine de véhicules. L'organisation s'efforce depuis un certain temps, déjà, d'atteindre la cible de véhicules à zéro émission fixée par le gouvernement et remplace pour ce faire les véhicules qui ont atteint la fin de leur vie utile par des véhicules à zéro émission, lorsque l'option existe. La CCN a notamment installé 17 bornes de recharge, qu'elle a réparties là où elle a des bureaux et des stationnements publics. Son plan d'écologisation des véhicules, qui est en cours de préparation, l'aidera à optimiser la gestion de sa flotte et à atteindre la cible de 2030.</p> <p>Cibles et ambition pertinentes</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens consomment de façon durable. »</p> <p>Cible 12.1.1 du CIC : « Les véhicules zéro émission représentent 10 % des nouveaux véhicules légers vendus au Canada d'ici 2025, 30 % d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040. »</p> <p>Cible 12.7 du CMI : « Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales. »</p>

Thème de la cible (SFDD) – Aucun

Cible de la SFDD – Aucune

Stratégie de mise en œuvre correspondante de la SFDD

Assainir les sites contaminés hautement prioritaires

Réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement causés par les sites contaminés fédéraux ainsi que le passif financier fédéral attribuable à la contamination, tout en accordant une plus grande attention aux sites hautement prioritaires.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030
<p>12.7</p> <p>Assainir les sites contaminés hautement prioritaires se trouvant sur les terrains de la CCN.</p>	<p>Indicateur : nombre d'hectares contaminés, sur les terrains de la CCN, qui ont été assainis depuis 2018 en vertu du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux ou au cours de leur aménagement.</p> <p>Cible : 21,14 ha d'ici le 31 mars 2030.</p> <p>Point de départ : 19,93 ha assainis en date de 2023.</p>	<p>L'objectif du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux consiste à réduire le risque pour la santé humaine et environnementale que posent les terrains contaminés, ainsi que le risque financier pour le gouvernement fédéral. En vertu de ce plan, la CCN gère le risque que pourraient poser l'ensemble de ses terrains contaminés pour les collectivités et l'environnement avoisinants, et travaille à la décontamination de ceux pour lesquels ce risque est élevé. L'un d'eux est l'île Victoria, située au cœur de la région, dans la rivière des Outaouais. Cette île revêt une importance particulière pour la Nation algonquine Anishinabeg, avec laquelle la CCN travaille dans le cadre du travail de décontamination.</p> <p>La CCN veille aussi à ce que les risques associés aux terrains contaminés destinés à la construction soient adéquatement pris en compte dans le cadre du processus d'aménagement. Les terrains qui étaient sous-utilisés peuvent désormais servir au bien collectif, par exemple pour le réseau de l'O-Train de la ville d'Ottawa.</p>



Objectif 13

Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts.

L'efficacité des mesures climatiques nécessite une transition vers une économie à faibles émissions de carbone; la réduction des émissions de gaz à effet de serre; et l'assurance que la résilience climatique sera prise en compte dans la planification des projets, et ce, à tous les échelons décisionnels. La CCN possède et gère un vaste inventaire de bâtiments énergivores qui utilisent beaucoup d'eau, dont les résidences officielles du gouvernement du Canada; des immeubles de bureaux; des habitations à logements multiples; des entrepôts; des bâtiments de ferme et divers autres types de bâtiments commerciaux; de même que des parcs et d'autres installations récréatives. Plusieurs de ces bâtiments sont des biens patrimoniaux qu'elle cherche à conserver et à protéger. L'existence de normes sur la faible émission de carbone en construction, rénovation, mise à niveau et efficacité énergétique, conjuguée à l'utilisation d'une énergie renouvelable, contribuera à réduire l'empreinte carbone des propriétés de la CCN. Dans le cadre de son plan d'atténuation des impacts climatiques, elle prépare pour son portefeuille immobilier un plan de carboneutralité qui indiquera des moyens de rendre ses bâtiments carboneutres d'ici 2050. La CCN est également en train de décarboner sa flotte de véhicules.

L'impact des changements climatiques a déjà une incidence sur la CCN et la région de la capitale nationale. Les grandes inondations de 2017 et 2019 ont entraîné la fermeture de plusieurs sentiers polyvalents, et l'infestation d'agriles du frêne, au milieu des années 2010, ainsi que les tornades de 2018, le dérécho de 2022 et la tempête de verglas de 2023 ont détruit une grande partie du couvert forestier. Ces événements ont tous occasionné des coûts de nettoyage et de réparation élevés, et donné beaucoup de travail au personnel de la CCN. Pour faire face à la situation, la CCN a entrepris un projet d'adaptation au climat. Elle s'est procuré des projections climatiques pour la région de la capitale nationale et a réalisé une [évaluation de la vulnérabilité et des risques associés au changement climatique](#). Dans le but d'atténuer les risques climatiques auxquels elle est exposée, elle travaille à dresser un plan d'adaptation au climat. Les personnes ou organisations utilisatrices de ses propriétés ou programmes appliqueront les mesures que contiendra ce plan de 2023 à 2027, soit pendant la période que couvre la SDD.

Pour écologiser ses activités, la CCN mettra en œuvre des mesures pour les plus importantes d'entre elles, c'est-à-dire là où les bienfaits pour l'environnement sont susceptibles d'être les plus grands. Ces mesures comprendront : l'assurance que ses espaces verts fourniront encore longtemps de précieux services écosystémiques; une meilleure gestion des terres boisées; l'adoption de méthodes à faibles émissions de carbone et écosensibles, pour l'entretien de ses terrains; la réduction du nombre de collisions d'oiseaux, dans les fenêtres des bâtiments de son vaste portefeuille; et la promotion de modes de déplacement durables auprès de son personnel.



« La Grange », une nouvelle construction carboneutre à Rideau Hall

Objectif 13



Thème de la cible (SFDD) – « Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique »

Cible de la SFDD – « Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050. » (l'ensemble des ministres)

Stratégie de mise en œuvre correspondante de la SFDD

Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030
<p>13.1</p> <p>Dans le cadre du plan d'atténuation des impacts climatiques, élaborer et mettre en œuvre un plan de carboneutralité du portefeuille immobilier dans une optique de réduction des émissions de gaz à effet de serre.</p>	<p>Indicateur : pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des propriétés et de la flotte de véhicules que possède ou gère la CCN depuis 2005.</p> <p>Cible : 40 % sous les niveaux de référence de 2005 d'ici 2025 et 90 % sous les niveaux de référence de 2005 d'ici 2050.</p> <p>Point de départ : 61 % sous les niveaux de référence de 2005 en 2022.</p>	<p>La CCN compile ses émissions de gaz à effet de serre depuis 2015 et, en 2018, a adopté les cibles du gouvernement fédéral. En 2022, les émissions de ses propriétés immobilières et de sa flotte de véhicules totalisaient 1 908 t de CO₂. Les propriétés résidentielles sont actuellement exclues du calcul, mais elles y seront incluses en 2023-2024. La CCN a déjà atteint le jalon fédéral de 40 % moins d'émissions par rapport à l'exercice de référence 2005. Son plan d'atténuation des impacts climatiques la guidera vers la réduction de 90 % des émissions de ses propriétés d'ici 2050. Les émissions restantes seront compensées par l'achat de crédits d'énergie renouvelable.</p> <p>Cibles et ambition pertinentes</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. »</p> <p>Cible 13.1 du CIC : « D'ici 2030, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada de 40 à 45 % par rapport aux niveaux d'émission de 2005. D'ici 2050, atteindre une économie carboneutre. »</p> <p>Cible 13.2 du CMI : « Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales. »</p>
<p>13.2</p> <p>Maintenir les services écosystémiques que procurent les espaces verts de la CCN.</p>	<p>Indicateur : valeur économique des services écosystémiques que procurent les espaces verts de la CCN.</p> <p>Cible : maintien de la valeur économique des services écosystémiques que procurent les espaces verts de la CCN.</p> <p>Point de départ : valeur économique des services écosystémiques que procurent les espaces verts de la CCN déterminée dans l'étude <i>Le capital naturel : la valeur économique de la trame verte de la CCN</i>, publiée en 2016, soit environ 332 M\$ par année.</p>	<p>Selon l'étude <i>Le capital naturel : la valeur économique de la trame verte de la CCN</i>, publiée en 2016, les aires naturelles représentent 90 % des terrains de la CCN. Ces terrains se composent à 72 % de forêts, à 10 % de terres agricoles, à 5 % de zones humides et à 5 % de plans d'eau douce. En plus d'améliorer la qualité de vie dans la région de la capitale nationale et d'offrir des biens tels que des produits agricoles, ils fournissent de précieux services écosystémiques qui maintiennent la biodiversité, sont bons pour la santé humaine et contribuent à l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à l'atténuation de leur impact. Ces services écosystémiques comprennent le contrôle de la qualité de l'air, la filtration de l'eau, la régulation du climat, le stockage du carbone, l'habitat faunique et le contrôle de l'érosion. Compte tenu de l'importance de son réseau d'espaces verts, la CCN compte maintenir les services écosystémiques que procurent ses terrains en faisant de son capital naturel une part intégrante de sa planification, de ses processus décisionnels et de ses activités.</p> <p>Cible pertinente</p> <p>Cible 15.9 du CMI : « D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires. »</p>
<p>13.3</p> <p>Réduire le nombre de collisions d'oiseaux contre les bâtiments de la CCN en modifiant ceux qui posent un risque élevé.</p>	<p>Indicateur : nombre de bâtiments que possède et gère la CCN, et qui posent un risque mortel pour les oiseaux.</p> <p>Cible : 0 d'ici 2030.</p> <p>Point de départ : point de référence à déterminer en 2023.</p>	<p>Au Canada, les collisions d'oiseaux contre les fenêtres tuent de 16 à 42 millions d'oiseaux par année et sont l'une de leurs principales causes de mortalité. La CCN possède plus de 1 000 bâtiments, dont 450 posent une menace pour les oiseaux. Pour protéger ces animaux, il est donc important qu'elle tienne compte de cette menace dans sa planification et ses activités. En 2021, la CCN a publié les <i>Lignes directrices de conception sûre pour les oiseaux</i>, afin que tout nouveau bâtiment ou projet de rénovation soit sécuritaire pour les oiseaux. Il lui reste à évaluer les risques que posent ses bâtiments existants (faibles, modérés, élevés ou mortels) et à prévenir ces risques, afin qu'ils ne soient ni élevés ni mortels. La CCN a commencé à le faire en 2022 et a déjà modifié certains bâtiments où le risque était mortel. Cette évaluation sera terminée en 2023, et les résultats serviront à établir un ordre de priorité pour le traitement des fenêtres là où la sécurité des oiseaux est menacée.</p>

Objectif 13



Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030
<p>13.4</p> <p>Mettre en œuvre la Stratégie sur les forêts de la CCN.</p>	<p>Indicateur : nombre d'arbres plantés sur les terrains de la CCN depuis 2021.</p> <p>Cible : plantation de 100 000 arbres d'ici 2026.</p> <p>Point de départ : 5 000 arbres plantés depuis 2021.</p> <p>Indicateur : pourcentage du couvert forestier sur les terrains de la CCN.</p> <p>Cible : maintien du couvert forestier à 74 %.</p> <p>Point de départ : 74 %, d'après une évaluation du couvert forestier réalisée en 2019, en collaboration avec les villes de Gatineau et Ottawa.</p>	<p>L'entretien des terres boisées constitue une large part des activités de la CCN. Aux fins de cet entretien, la CCN a élaboré la Stratégie sur les forêts, en 2021, qui articule ses objectifs de gestion des forêts et de traitement des arbres pour les 30 prochaines années. Cette stratégie rationalise les mesures de gestion des forêts de la CCN et comporte un plan d'action quinquennal visant à accroître ses capacités en matière de gestion efficace des forêts.</p> <p>Ambition et indicateur pertinents</p> <p>Ambition du CIC : « Le Canada gère les forêts, les lacs et les rivières de façon durable. »</p> <p>Indicateur 15.5.1 du CIC : « Surface des zones forestières en proportion de la surface terrestre. »</p>
<p>13.5</p> <p>Passer à des méthodes à faibles émissions de carbone pour l'entretien des terrains.</p>	<p>Indicateur : pourcentage de véhicules utilitaires légers à zéro émission qu'utilisent les sociétés entrepreneuriales sur les terrains de la CCN.</p> <p>Cible : 80 % d'ici 2030.</p> <p>Point de départ : 0 % en date de 2023.</p>	<p>L'entretien des actifs bâtis et naturels compte pour une large part des activités de la CCN. Il a donc une grande incidence sur les émissions de la portée 3 (indirectes). La CCN gère sept gros contrats d'entretien et s'occupe elle-même des terrains des résidences officielles du Canada. Elle a commencé à travailler avec les sociétés entrepreneuriales pour compiler ses émissions de la portée 3. En 2022, pour faire preuve d'initiative et commencer la transition vers des méthodes à faibles émissions de carbone pour l'entretien de ses terrains, la CCN a éliminé l'utilisation de certains petits outils à essence aux résidences officielles. Ses gros contrats stipulent d'ailleurs que leur utilisation est interdite. La CCN travaille maintenant avec ses sociétés entrepreneuriales pour cibler les difficultés relatives aux émissions et pour trouver des solutions, lesquelles comprennent le passage à des véhicules à zéro émission.</p> <p>Ambition pertinente</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. »</p>
<p>13.6</p> <p>Compiler la consommation d'eau des installations de la CCN pour savoir quels bâtiments mettre à niveau en premier en vue de réduire leur consommation.</p>	<p>Indicateur : pourcentage de bâtiments où la consommation d'eau est mesurée.</p> <p>Cible : mesure de la consommation d'eau dans 50 % des bâtiments d'ici 2027.</p> <p>Point de départ : 0 % en date de 2023.</p>	<p>La réduction de la consommation d'eau est une pratique exemplaire importante pour les bâtiments durables et une mesure essentielle à la conservation de cette ressource mondiale précieuse. Même si la CCN installe maintenant de l'équipement à faible débit lorsqu'elle rénove ou met à niveau ses bâtiments, et utilise l'eau des lacs et des cours d'eau pour irriguer ses terrains, lorsque c'est faisable, elle ne compile pas sa consommation d'eau dans le but d'écologiser ses activités. À l'avenir, la CCN commencera à compiler cette information et trouvera des moyens de réduire encore davantage la consommation d'eau de ses bâtiments.</p> <p>Cible pertinente</p> <p>Cible 6.4 du CMI : « D'ici 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau. »</p>
<p>13.7</p> <p>Faciliter l'adoption d'un modèle de travail hybride et de moyens de transport à faibles émissions de carbone pour le navettage.</p>	<p>Indicateur : pourcentage du personnel qui utilise un mode de déplacement durable pour le navettage.</p> <p>Cible : maintien à 66 % du pourcentage de personnel qui utilise un mode de déplacement durable pour le navettage (dont le télétravail).</p> <p>Point de départ : 66 % du personnel de la CCN utilise un mode de déplacement durable tel que le vélo, la marche ou le transport en commun (selon un sondage mené en 2010).</p>	<p>Avant la pandémie, le personnel de la CCN utilisait des modes de déplacement durables dans une proportion nettement supérieure à la moyenne régionale. De nombreux facteurs ont probablement influencé ce comportement, y compris le manque de stationnement au centre-ville et la possibilité de ranger sa bicyclette dans un endroit sûr et d'utiliser un vestiaire au travail. En outre, compte tenu de la nature du travail, à la CCN, il est probable qu'une grande partie du personnel soit portée vers des activités extérieures telles que la marche et le vélo. Cela dit, la pandémie a changé la façon dont les gens travaillent et se déplacent pour le travail, et le bureau principal de la CCN déménagera bientôt à un endroit qui facilitera l'adoption d'un modèle de travail hybride. Afin d'atteindre la mobilité carboneutre d'ici 2050, il est important que la CCN fasse ce qu'il faut pour que ses effectifs continuent en grand nombre d'adopter des habitudes de navettage durables.</p> <p>Ambition pertinente</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. »</p>

Stratégie de mise en œuvre correspondante de la SFDD

Assurer la modernisation en construisant des bâtiments carboneutres

Tous les nouveaux immeubles fédéraux (y compris les constructions à des fins de location et les immeubles issus de partenariats public-privé) seront neutres en carbone, à moins qu'une analyse coûts-avantages sur le cycle de vie indique que la construction est prête à devenir carboneutre.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030
<p>13.8</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices ayant pour objectif que tous les nouveaux bâtiments soient carboneutres ou prêts à l'être, d'après une analyse coûts-avantages sur le cycle de vie.</p>	<p>Indicateur : pourcentage de bâtiments neufs qui sont carboneutres ou prêts à l'être, d'après une analyse coûts-avantages sur le cycle de vie.</p> <p>Cible : 100 % annuellement.</p> <p>Point de départ : 100 % en date de 2023.</p>	<p>Compte tenu de la cible fédérale de carboneutralité des activités pour 2050, il est important que les bâtiments que construit la CCN n'augmentent pas les émissions de gaz à effet de serre du gouvernement fédéral dans son ensemble. La CCN a donc déjà commencé à incorporer des normes de carboneutralité à son processus de conception des bâtiments. En 2022, elle a construit le premier bâtiment carboneutre certifié du gouvernement du Canada dans la région de la capitale nationale. Elle construit aussi un pavillon carboneutre dans le cadre du réaménagement de la plage Westboro. À l'avenir, tout nouveau bâtiment construit sur un terrain de la CCN devra être carboneutre ou construit selon des normes qui le rendent prêt à l'être.</p> <p>Ambition pertinente</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. »</p>

Stratégie de mise en œuvre correspondante de la SFDD

Effectuer une analyse du coût du cycle de vie de la réduction des gaz à effet de serre lorsque des bâtiments font l'objet de rénovations majeures

Tous les travaux importants de modernisation d'immeubles, y compris les contrats importants de rendement énergétique, doivent faire l'objet d'une analyse du coût sur le cycle de vie de la réduction des gaz à effet de serre afin de calculer les économies de gaz à effet de serre optimales. L'approche du coût sur le cycle de vie reposera sur une période de 40 ans et un coût implicite du carbone de 300 \$ la tonne. »

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030
<p>13.9</p> <p>Réaliser une analyse du coût sur le cycle de vie des gaz à effet de serre à l'étape de la conception de toute rénovation d'importance d'un bâtiment.</p>	<p>Indicateur : pourcentage de rénovations d'importance d'un bâtiment qui comprennent une analyse du coût sur le cycle de vie des gaz à effet de serre à l'étape de la conception.</p> <p>Cible : 100 % annuellement.</p> <p>Point de départ : 100 % en 2023.</p>	<p>Afin de réduire considérablement les émissions de son vaste portefeuille immobilier, la CCN accordera la priorité à la réduction du carbone pour tous ses projets de rénovation et rénovera ses bâtiments en suivant le plan de carboneutralité de son portefeuille immobilier, qui est en cours de préparation. Une analyse du coût sur le cycle de vie des gaz à effet de serre sera faite pour tous les grands projets de rénovation, dans le but de déterminer la réduction optimale des émissions pour chacun. La CCN rénove actuellement son futur bureau central, au 80, rue Elgin, à Ottawa, et a réalisé une évaluation du cycle de vie des gaz à effet de serre pour ce projet.</p> <p>Cible pertinente</p> <p>Cible 9.4 du CMI : « D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens. »</p>

Cible de la SFDD – « Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations résilientes face au climat d’ici 2050. » (l’ensemble des ministres)

Stratégie de mise en œuvre correspondante de la SFDD

Réduire les risques posés par les impacts des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral

Les ministères et les organismes sont tenus d’évaluer à intervalles réguliers les risques posés par les effets des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral et de veiller à ce que des mesures soient prises pour atténuer ces risques.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030
<p>13.10</p> <p>Mettre en œuvre le plan d’adaptation au climat de la CCN, y compris l’atténuation des risques les plus élevés et la réalisation d’évaluations des risques climatiques pour les projets d’envergure.</p>	<p>Indicateur : pourcentage des mesures à court terme énoncées dans le plan d’adaptation au climat qui ont progressé.</p> <p>Cible : 100 % d’ici 2027.</p> <p>Point de départ : 0 % en date de 2023.</p> <p>Indicateur : pourcentage de projets admissibles pour lesquels une évaluation des risques climatiques a été réalisée avant l’étape de la conception.</p> <p>Cible : 100 % des projets admissibles d’ici 2025.</p> <p>Point de départ : 100 % en date de 2023.</p>	<p>En 2019, la CCN a entrepris un projet d’adaptation au climat afin d’étudier l’impact qu’ont sur elle les changements climatiques et de prendre les mesures qui s’imposent pour limiter cet impact. À l’étape 1 du projet, elle s’est procuré des projections climatiques régionales précises et les a analysées pour savoir quel sera le climat de la région dans les années à venir. À l’étape 2, elle a évalué les risques et la vulnérabilité associés aux changements climatiques, et classé selon leur échéance à court ou à long terme les risques auxquels ses actifs, ses activités et ses programmes sont exposés. À l’étape 3, la CCN élaborera un plan décennal d’adaptation au climat, assortie de mesures visant à gérer les plus grands risques climatiques et à déterminer les risques qu’elle a en commun avec les villes de Gatineau et d’Ottawa. La mise en œuvre de ce plan est prévue pour 2024. Actuellement, les projets de la CCN comportent des mesures ponctuelles d’atténuation des risques climatiques. L’organisation a réalisé une évaluation des risques climatiques liés à la rénovation de son futur bureau central.</p> <p>Cible et ambition pertinentes</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique. »</p> <p>Cible 13.1 du CMI : « Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d’adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat. »</p>
<p>13.11</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre un plan pour communiquer les risques d’ordre financier auxquels est exposée la CCN en raison des changements climatiques.</p>	<p>Indicateur : nombre de recommandations terminées en fonction des attentes du Groupe de travail sur la divulgation de l’information financière relative aux changements climatiques.</p> <p>Cible : 8 recommandations d’ici 2025 (75 % des 11 recommandations qu’attend le groupe de travail).</p> <p>Point de départ : 3 en date de 2023 (l’obtention de projections climatiques pour la région de la capitale nationale, l’achèvement d’une évaluation de la vulnérabilité et des risques associés aux changements climatiques, et l’inventaire annuel des émissions de gaz à effet de serre de la CCN).</p>	<p>En vertu de la Loi sur la responsabilité en matière de carboneutralité, la CCN a l’obligation de déclarer les risques d’ordre financier liés aux changements climatiques auxquels elle est exposée et de prendre des mesures pour réduire ces risques. Grâce à ses plans d’adaptation au climat et d’atténuation des impacts climatiques, la CCN est prête à mettre en œuvre certaines des recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l’information financière relative aux changements climatiques et indique dans ses rapports annuels sur la SDD certaines des mesures qu’elle prend pour atténuer les impacts climatiques. Au cours de l’année qui vient, elle dressera un plan provisoire d’application de ces recommandations.</p>



Objectif 15

« Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité canadienne. »



La biodiversité est la pierre angulaire de la résilience écologique. Elle procure une foule de services écologiques dont dépend toute l'humanité. Mais la biodiversité est en déclin dans le monde, et l'on s'attend à ce qu'elle se réduise encore davantage à cause de l'impact des changements climatiques; de la perte ou de la dégradation des habitats; de la pollution; et de la propagation des espèces envahissantes. À titre d'intendante de plus de 10 % des terrains de la région de la capitale nationale, la CCN est dans une position privilégiée pour favoriser la conservation de la biodiversité et la protection de certaines populations d'espèces sauvages du Canada, y compris des espèces en péril. Quelque 200 espèces en péril sont réparties dans les 28 écosystèmes et habitats naturels de grande valeur de la CCN. Une large part de ses espaces verts sont dans un état naturel, contribuant ainsi considérablement à la conservation de la biodiversité et des habitats. La CCN est déterminée à protéger ces espèces et ces habitats. L'un des

principaux objectifs du Plan directeur du parc de la Gatineau est de préserver l'intégrité écologique du parc; le Plan directeur de la Ceinture de verdure protège quant à lui des systèmes naturels; et le Plan directeur des terrains urbains de la capitale protège des habitats naturels précieux et la biodiversité régionale des terrains urbains, et renforce le couvert forestier en milieu urbain. Parmi les programmes et activités de la CCN qui visent à préserver la biodiversité et à réduire la fragmentation des habitats, il y a la mise en œuvre de plans d'intégration d'espèces en péril; le projet de gestion responsable des sentiers; le Plan d'action sur les ressources naturelles; la protection des corridors écologiques; la gestion des espèces envahissantes et divers projets de restauration des berges. Les mesures énoncées dans cette stratégie seront surtout axées sur la mesure des progrès réalisés par la CCN en matière de protection des corridors écologiques adjacents au parc de la Gatineau et sur l'impact qu'ont les espèces envahissantes sur les terrains de la CCN.



Bénévoles en train d'enlever des espèces envahissantes au lac Mud

Thème de la cible (SFDD) – « Conservation des terres et de l’eau douce »

Cible de la SFDD – « Conserver 25 % des terres et des eaux intérieures du Canada d’ici 2025, en visant 30 % d’ici 2030, par rapport aux 12,5 % qui ont été reconnues comme conservées à la fin de 2020, pour respecter l’engagement à freiner et renverser la perte de nature d’ici 2030 au Canada, et à parvenir à une remise en état complète d’ici 2050. » (ministre de l’Environnement et du Changement climatique)

Stratégie de mise en œuvre correspondante de la SFDD

Conserver les espaces naturels

Accélérer la mise en place de nouvelles aires protégées et de conservation, notamment en élaborant et en mettant en œuvre des accords sur la nature avec les provinces et les territoires, et en assurant la protection des aires d’eau douce; améliorer l’accès des Canadiens à la nature; et créer des emplois en conservation et en gestion de la nature.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030
<p>15.1</p> <p>Protéger les corridors écologiques adjacents au parc de la Gatineau ou en faire l’acquisition.</p>	<p>Indicateur : nombre de propriétés gérées aux fins de la conservation de la nature dans les corridors désignés.</p> <p>Cible : augmentation continue du nombre de propriétés gérées aux fins de la conservation de la nature, et exécution d’au moins 2 projets de conservation annuellement.</p> <p>Point de départ : 2 projets avaient été réalisés en 2023.</p>	<p>Les corridors écologiques sont importants pour l’amélioration de la connectivité entre les aires de protection et de conservation, et d’autres aires de nature sauvage. La CCN a donc répertorié et protégé certains des corridors adjacents à sa plus vaste aire protégée, le parc de la Gatineau, dont la superficie est supérieure à 360 km².</p> <p>Une étude de 2012 a permis de répertorier 12 corridors écologiques qui relient le parc à trois grands milieux naturels : les grandes forêts (au nord-ouest), la rivière des Outaouais et la rivière Gatineau. Ces corridors appartiennent à d’autres administrations et à des propriétaires du secteur privé, et leur superficie totalise plus de 29 000 ha. Dans le Plan directeur du parc de la Gatineau, actualisé en 2021, la CCN s’est engagée à travailler avec les organismes de conservation, diverses parties prenantes et des propriétaires du secteur privé pour protéger ces endroits dans le cadre d’un projet de protection des corridors écologiques.</p> <p>Cible, ambition et indicateur pertinents</p> <p>Ambition du CIC : « Le Canada conserve et restaure les écosystèmes et l’habitat. »</p> <p>Cible 15.3 du CIC : « Conserver 25 % des aires terrestres (terres et eaux douces) d’ici 2025, pour atteindre 30 % d’ici 2030. »</p> <p>Indicateur 15.1.2 du CMI : « Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d’écosystème). »</p>

Thème de la cible (SFDD) – Aucun

Cible de la SFDD – Aucune

Stratégie de mise en œuvre correspondante de la SFDD

Prévenir, détecter, contrôler et gérer les espèces étrangères envahissantes, et intervenir à leur égard

Collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les peuples autochtones, les administrations locales, les organisations non gouvernementales et les partenaires internationaux afin de mieux faire connaître les espèces exotiques envahissantes, de mieux comprendre leurs couts et l’incidence de leur présence, et de les prévenir, les détecter, y réagir, les contrôler et les gérer.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030
<p>15.2</p> <p>Examiner l’impact des espèces exotiques envahissantes dans les écosystèmes et les habitats naturels de grande valeur de la CCN.</p>	<p>Indicateur : nombre de projets mis en place chaque année pour évaluer l’impact des espèces envahissantes et y remédier.</p> <p>Cible : 3 annuellement.</p> <p>Point de départ : 3 ont été réalisés en 2023.</p>	<p>La CCN estime qu’à l’heure actuelle, ses terrains abritent environ 200 espèces en péril. Il est important de protéger ces espèces contre les divers facteurs qui les menacent, y compris la propagation des espèces exotiques envahissantes. De nombreuses espèces en péril occupent les 28 écosystèmes et habitats naturels de grande valeur de la CCN, lesquels représentent 58 % des terrains qu’elle gère. Pour obtenir des résultats optimaux, la CCN doit concentrer sa gestion sur les endroits où les espèces en péril sont les plus menacées par les espèces envahissantes.</p> <p>Ambition pertinente</p> <p>Ambition 15.8 du CMI : « D’ici 2020, prendre des mesures pour empêcher l’introduction d’espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires. »</p>

Intégration du développement durable

En raison de son rôle de planificatrice à long terme et d'intendante des terrains et des bâtiments du gouvernement fédéral, dans la région de la capitale nationale, la CCN a l'obligation intrinsèque d'intégrer le développement durable dans ses fonctions de planification, de prise de décision et d'application de la loi. En collaboration avec les municipalités, deux provinces, divers organismes fédéraux et d'autres partenaires, elle participe à l'élaboration de politiques, de plans et de projets qui facilitent le développement durable dans la région.

Dans son cadre de planification, qu'oriente [Le Plan pour la capitale du Canada de 2017 à 2067](#), la CCN dresse des plans d'utilisation du sol qui font en sorte que les terrains et autres actifs du gouvernement fédéral sont désignés et gérés en conformité avec son mandat et les priorités fédérales, y compris en matière de développement durable. En outre, la CCN a adopté depuis 2017 la pratique exemplaire de mener des évaluations environnementales stratégiques de ses plans directeurs. Le but de ces évaluations consiste à déterminer la portée et la nature de l'impact potentiel de ses plans sur l'écologie, la société et la culture; de faire rapport de la façon dont ses plans font progresser les objectifs de la SFDD; de prendre en considération les risques occasionnés par les changements climatiques pour la mise en œuvre de ses plans; et d'indiquer les occasions de renforcer les effets favorables ou de déterminer les mesures d'atténuation possibles si les effets devaient être défavorables. Les résultats des évaluations sont fournis en annexe des plans directeurs et sont mis en ligne sur le site Web de la CCN.

Belvédère Champlain

La SDD 2018-2023 a servi à encadrer l'intégration du développement durable aux activités de la CCN. Le développement durable et l'action climatique sont depuis des responsabilités partagées, au sein de l'organisation, et la reddition de compte à propos des mesures énoncées dans la SDD figure dans les données sur le rendement de chaque direction. Le rapport annuel sur la SDD, qui procurait une évaluation régulière des progrès réalisés relativement aux cibles et aux indicateurs énoncés dans la stratégie, continuera de le faire à l'avenir. La SDD 2018-2023 énonçait aussi les six principes suivants : leadership, participation du public, capital naturel et prise de décisions, collaboration, équité sociale, transparence et responsabilisation. Ces principes ont orienté les façons de faire de la CCN et continueront de la guider. En 2021, le conseil a dit à la CCN qu'il faudrait apporter d'autres changements pour intégrer pleinement le développement durable aux activités de la CCN et renforcer son rôle habilitant en la matière dans la région de la capitale nationale. Il a clairement indiqué qu'elle devait intégrer la durabilité à sa culture organisationnelle et placer le développement durable au cœur de toutes ses entreprises. Les engagements énumérés à la page suivante visent à établir les structures internes et les relations externes nécessaires pour atteindre les cibles de durabilité énoncées dans la version 2023-2027 de la SDD.



Bonne gouvernance

La CCN outillera son personnel pour qu'il puisse intégrer le développement durable aux activités de l'organisation.

1. Actualiser la Politique sur la durabilité de l'environnement de la CCN.
2. Définir avec précision le rôle, les responsabilités et l'imputabilité en matière de développement durable, puis les intégrer à la structure de gouvernance de la CCN et les communiquer au personnel.
3. Intégrer les objectifs de développement durable à la mesure et à la gestion du rendement du personnel, y compris la haute direction.

Leadership et engagement

La CCN s'affirmera en tant que cheffe de file de la collaboration et de l'engagement, afin que la région de la capitale nationale soit durable sur le plan environnemental et résiliente face aux conditions climatiques.

1. Offrir régulièrement au public l'occasion de dialoguer avec la CCN à propos du développement durable, sur les médias sociaux et au cours d'activités en présentiel.
2. Interagir régulièrement avec les parties prenantes régionales au moyen d'activités telles que La CCN ouverte; l'atelier régional annuel sur la durabilité; et des groupes de travail sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation au climat.

Culture de la durabilité

Ressources et capacités durables

La CCN s'efforcera d'optimiser ses ressources et ses capacités à l'échelle de l'organisation, de manière à atteindre ses objectifs de développement durable.

1. Créer ou adopter des lignes directrices pour la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable, en commençant par celles sur la résilience climatique; la carboneutralité des bâtiments; l'analyse du coût sur le cycle de vie des gaz à effet de serre; et les achats écologiques.
2. Accroître les compétences du personnel en matière de développement durable, en lui offrant de la formation sur la durabilité et en intégrant des critères de durabilité aux sommaires de postes.
3. Obtenir un financement stable pour le développement durable en évaluant en continu les ressources requises et en utilisant des sources de financement novatrices telles qu'un fonds de réserve, des marchés de services écoénergétiques et des partenariats.

Pratiques commerciales durables

La CCN inclura le développement durable dans son processus décisionnel, sa planification et ses activités, en équilibrant les facteurs environnementaux, sociaux et économiques.

1. Passer en revue les processus de la CCN et les actualiser de manière à y intégrer des critères de développement durable, notamment ceux qui concernent le capital naturel, l'équité sociale et la réconciliation avec les peuples autochtones, en commençant par le processus de la gestion des projets; les outils de planification pluriannuelle; les gabarits d'examen de projet et de proposition pour approbation par un comité ou le conseil d'administration; le profil de risque d'entreprise; et le système de gestion des actifs.
2. Faciliter la prise de décision fondée sur des faits en déterminant, et en adoptant, des mesures visant à améliorer la collecte, la conservation, l'analyse et la communication des données pertinentes pour la durabilité – y compris les données sur l'équité sociale, la culture et le patrimoine, les émissions de carbone, les projections climatiques, l'état des actifs, le capital naturel, la mobilité et les déchets.

Glossaire (to come)

Glossaire (to come)

Participez

Vous habitez dans la région de la capitale nationale? Vous avez un rôle à jouer pour que votre région devienne plus verte et plus durable. Que vous soyez du milieu des affaires, que vous vous engagiez dans votre quartier ou que vous souhaitiez rendre votre foyer plus écologique, vos efforts sont essentiels à notre réussite commune.

Tenez-vous au courant

Pour en savoir plus sur les progrès réalisés, pour vous abonner au bulletin électronique ou pour nous écrire, consultez la page Web sur la [Stratégie de développement durable](#). Vos commentaires sur la façon dont nous pourrions faire mieux en matière de durabilité sont les bienvenus. Pour en savoir plus ou pour participer à ce travail, communiquez avec nous.

SDS-SDD@ncc-ccn.ca

1-800-465-1867 (sans frais)

TTY : 1-866-661-3530 (sans frais)

40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa (Ontario) K1P 1C7

*La colline du Parlement et l'hôtel Fairmont Château Laurier,
vus de la rive nord de la rivière des Outaouais*

Commission de la capitale nationale

40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa, (Ontario) K1P 1C7, CANADA
Téléphone : 613-239-5000 • ou sans frais : 1-800-465-1867
ATS : 613-239-5090 • ou ATS sans frais : 1-866-661-3530
Télécopieur : 613-239-5063 • Courriel : info@ncc-ccn.ca
www.ccn-ncc.gc.ca

Stratégie de développement durable de la CCN 2023-2027

Numéro de catalogue : W93-45/2018F-PDF

ISBN : 978-0-660-26544-5